



PROJET D'AMÉNAGEMENT DES BANDES RIVERAINES



Rapport d'activité / Été 2010



Organisme de bassins versants des rivières
Rouge, Petite Nation et Saumon

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	i
Liste des acronymes.....	ii
Équipe de réalisation.....	iii
Introduction.....	5
Mise en contexte	6
Présentation du Projet d'aménagement des bandes riveraines.....	8
Secteur Petite Nation et Saumon.....	12
Secteur Rouge Nord.....	33
Secteur Rouge Sud.....	40
Synthèse des résultats.....	55
Conclusion.....	41
Annexe 1 Fiche de visites.....	42
Annexe 2 Liste de recommandations.....	43
Annexe 3 Schéma d'aménagement type.....	44
Annexe 4 Lettre présentée aux riverains.....	45
Annexe 5 Principaux documents de sensibilisation.....	47
Annexe 6 Capsule d'information émise dans les journaux locaux.....	48



LISTE DES ACRONYMES

- AGIR = Alliance pour une Gestion Intégrée et Responsable du bassin versant de la rivière du Diable
- CRÉO = Conférence régionale des Élus de l'Outaouais
- FIHOQ = Fédération Interdisciplinaire de l'Horticulture Ornementale du Québec
- MDDEP = Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs
- MRC = Municipalités Régionales de Comté
- OBV = Organisme de Bassin Versant
- RPNS = Rivière Rouge, Petite Nation et Saumon
- TNO = Territoires Non Organisés
- PAPA = Programme d'Aide à la Prévention d'Algues bleu-vert

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Aménagement et rédaction

Audrey-Rose Caissy Benoît Delvaux
Franck Ferracci Joëlle Ritchie

Coordination

Abdou Khadre Diagne

Cartographie

Darrell Kovacz

Direction

David Duchesne

Municipalités

Duhamel Lac-Simon
L'Ascension Lac-des-Seize-Îles
La Minerve Notre-Dame-de-Bonsecours
Montpellier Nominique
Rivière-Rouge Wentworth-Nord

Bénévoles

Amis du Lac-des-Seize-Îles
Association de propriétaires de Montevilla
Association de protection de l'environnement du lac Équerre
Association des propriétaires du Lac Lynch
Association des propriétaires du Lac Notre-Dame
Association des propriétaires du Lac Schryer
Association des résidents du Grand Lac Nominique
Association des résidents du Lac Lanthier
Association du Lac Paquet
Association pour la protection de l'environnement du Lac Blanc
Association pour la protection de l'environnement du Lac Désert
Association des propriétaires du Lac Simon
Conseil régional de l'environnement des Laurentides
Conseil régional environnement et développement durable de l'Outaouais

Partenaires financiers

Ministère du développement durable, de l'environnement et des Parcs
Conseil régional des Élus de l'Outaouais
Plan d'action économique du gouvernement du Canada
Caisse Populaire Desjardins de la Petite-Nation
MRC Papineau
Commission scolaire au Cœur-des-Vallées
Auberge de Jeunesse Petite-Nation
Camp Rivière-Rouge

L'OBV RPNS remercie l'ensemble des gens ayant contribué au succès de ce projet qui a vu le jour grâce au support inlassable de son conseil d'administration.



INTRODUCTION

Au Québec, beaucoup de personnes se sont établies aux abords des cours d'eau considérés comme une richesse collective permettant de profiter des nombreuses activités et du paysage. Par conséquent, depuis quelques années, nous faisons face à une situation particulièrement déplorable sur un nombre grandissant de lacs situés dans le sud du Québec. La prolifération des cyanobactéries ainsi qu'une croissance accrue des espèces végétales aquatiques envahissantes constituent des problématiques partiellement directement reliées à une grande activité humaine autour de ces plans d'eau. L'érosion incontrôlée causée par le développement anarchique des bassins versants accentue cette dégradation. Il en découle un vieillissement prématuré de nos lacs. Par cette prise de conscience, plusieurs programmes gouvernementaux s'inscrivent dans une optique d'amélioration de la qualité de nos plans d'eau. C'est dans ce sens que la *Politique nationale de l'eau* a été adoptée en 2002. Tel qu'inscrit dans la philosophie de gestion par bassin versant, tous doivent s'impliquer, et dans le cadre de ce projet, l'amélioration passe directement par l'implication des citoyens et riverains concernés.

L'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon a préconisé un projet de régénération des bandes riveraines afin d'améliorer la santé des cours d'eau de ses bassins versants. La production de schémas d'aménagement personnalisés réalisés conjointement par des aménagistes et les riverains a pour but de sensibiliser et de conseiller ces derniers pour le reboisement de leur rive. La végétation riveraine favorise le maintien d'un environnement de qualité en filtrant les eaux de ruissellement et en diminuant les apports en phosphore amenés vers le lac. Des efforts concertés du gouvernement, des municipalités, des organismes et associations permettront certainement d'améliorer la qualité globale de nos plans d'eau et ainsi maintenir la santé de nos lacs et rivières.



MISE EN CONTEXTE

Les Bassins Versants

Les territoires de la zone de gestion des bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon ont été délimités par le ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP) lors du redécoupage du Québec méridional en 40 zones de gestion intégrée de l'eau en mars 2009. Localisés en grande partie dans les régions administratives des Laurentides et de l'Outaouais, les bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon englobent six municipalités régionales de comté (MRC) (principalement les MRC de Papineau, d'Argenteuil, des Laurentides, d'Antoine-Labelle, des Pays-d'en-Haut et une petite partie de la MRC de Matawinie). Les bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon comptent au total 55 municipalités de tailles différentes et 12 territoires non organisés (TNO).

Avec une superficie totale d'environ 8 425 km², la zone de gestion est divisée en 3 principaux bassins versants :

- Le **bassin versant de la rivière Rouge**, avec une superficie de 5 549 km², occupe plus de la moitié de la superficie totale de la zone de gestion. La majorité des municipalités du nord se trouve dans la MRC d'Antoine-Labelle. Le centre et le sud de ce bassin versant sont situés dans les MRC des Laurentides, d'Argenteuil et des Pays-d'en-Haut.
- Le **bassin versant de la rivière Petite Nation** totalise 2 250 km² de superficie. La MRC de Papineau occupe une grande partie du territoire avec 68%, suivie respectivement des MRC d'Antoine-Labelle avec 24% et des Laurentides à 8%.
- Le **bassin versant de la rivière Saumon**, avec 277 km² de superficie, constitue le plus petit bassin versant de la zone de gestion. Il comprend une grande partie des municipalités de Notre-Dame-de-Bonsecours et de Fassett ainsi qu'une petite portion de Montebello, Grenville-sur-la-Rouge et de Harrington



Mission et mandats de l'organisme de bassins versants

La mission de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) est d' « assurer la gestion intégrée de l'eau et des milieux de vie, en mobilisant tous les acteurs et usagers du territoire, et ce, dans un processus de concertation, de planification et de mise en œuvre en continu ».

Pour ce faire, l'OBV RPNS a convenu des mandats suivants :

- a. Élaborer et mettre en œuvre un plan directeur de l'eau en favorisant la concertation et les partenariats entre les acteurs et usagers du territoire;
- b. Sensibiliser les acteurs et usagers du territoire à l'enjeu que représente la conservation des ressources en eau ainsi que des écosystèmes;
- c. Contribuer au développement, à l'intégration et à la diffusion des connaissances sur le territoire des bassins versants de la zone ;
- d. Valoriser et mesurer, quantitativement et qualitativement, l'impact des actions positives entreprises par chacun des acteurs et usagers de l'eau.

Afin de mobiliser efficacement les acteurs de l'eau du territoire, l'OBV RPNS, créé seulement depuis septembre 2009, entreprend cette année un premier projet visant l'amélioration de la qualité de l'eau en offrant des services personnalisés pour l'aménagement des bandes riveraines sur son territoire.



PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DES BANDES RIVERAINES

En 2010, un projet d'aménagement des bandes riveraines visant à lutter contre la prolifération des cyanobactéries est mis en place dans les bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon. Pour cette première année, le plan d'action met l'accent sur la réalisation d'activités concrètes au niveau des bandes riveraines des lacs jugés prioritaires par le MDDEP. Au cours de l'été, deux équipes d'aménagistes offrent un service de visites personnalisées afin de conseiller et sensibiliser les riverains sur la revitalisation (renaturalisation et revégétalisation) de la bande riveraine. Sur le terrain, les aménagistes réalisent un schéma d'aménagement sommaire adapté aux réalités des propriétés visitées.

Territoire d'activités

Les lacs ciblés sont ceux ayant été jugés prioritaires par le MDDEP, c'est-à-dire les lacs où une prolifération de cyanobactéries a pu être observée en 2009. En ce qui concerne les lacs Simon, Gagnon et Viceroy, ils ont été ciblés afin d'agir conjointement au programme de sensibilisation contre les espèces aquatiques envahissantes développé par l'Agence de bassins versants des 7 et déployé en partenariat avec l'OBV RPNS. En bref, l'application conjointe du programme de sensibilisation contre les espèces aquatiques envahissantes et du projet d'aménagement des bandes riveraines de l'OBV RPNS visait à réduire les apports en phosphore et par conséquent, la prolifération des plantes aquatiques envahissantes au niveau de ces lacs cibles. Finalement, la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours avait démontré son intérêt pour le projet et grâce à l'appui des partenaires financiers de l'Outaouais, il a été possible d'étendre les activités d'aménagement à ce territoire.

Une rencontre entre l'OBV et toutes les municipalités du territoire a eu lieu au mois de mars. Le but de cette rencontre était de présenter la mission et les mandats de l'OBV RPNS ainsi que l'Opération bleu-vert, un programme du MDDEP destiné aux OBV pour coordonner les interventions sur les lacs touchés par les cyanobactéries. Dans le cadre de ce programme sont visés : la sensibilisation, la surveillance et le suivi, l'intervention en bande riveraine ainsi que le plan directeur de l'eau. Suite à cette rencontre, les municipalités ayant des lacs ciblés sur leur territoire ont toutes été invitées à participer activement au projet spécifique d'aménagement des bandes riveraines.



- Rouge Nord : - L'Ascension (Lac Lynch)
- La Minerve (Lac Équerre et Lac Désert)
 - Nomingue (Grand/Petit Lacs Nomingue et Lac blanc)
 - Rivière-Rouge (Lac Paquet, Lac Lanthier et Lac Petit Noir)
- Rouge Sud : - Lac-des-Seize-Îles (Lac des Seize-Iles)
- Wentworth-Nord (Lac St-Victor)
- Petite Nation : - Duhamel (Lac Gagnon et Lac Simon)
- Lac-Simon (Lac Simon)
 - Montpellier (Lac Schryer)
- Saumon : - Notre-Dame-de-Bonsecours (Lac Poisson Blanc)

Tableau I Dates du passage des équipes d'aménagistes par secteur

	Date	Équipe en charge
Petite-nation et Saumon	31 mai - 6 juin	1 et 2
La Minerve - Nomingue	7 juin - 29 juillet	1 et 2
L'Ascension - Rivière Rouge	7 juin - 15 juillet	2
Rouge Sud	16-29 juillet	2
Petite-nation et Saumon	30 juillet - 8 août	1 et 2
Total	80 jours	

Équipe 1: Audrey-Rose Caissy et Benoît Delvaux

Équipe 2: Franck Ferracci et Joëlle Ritchie

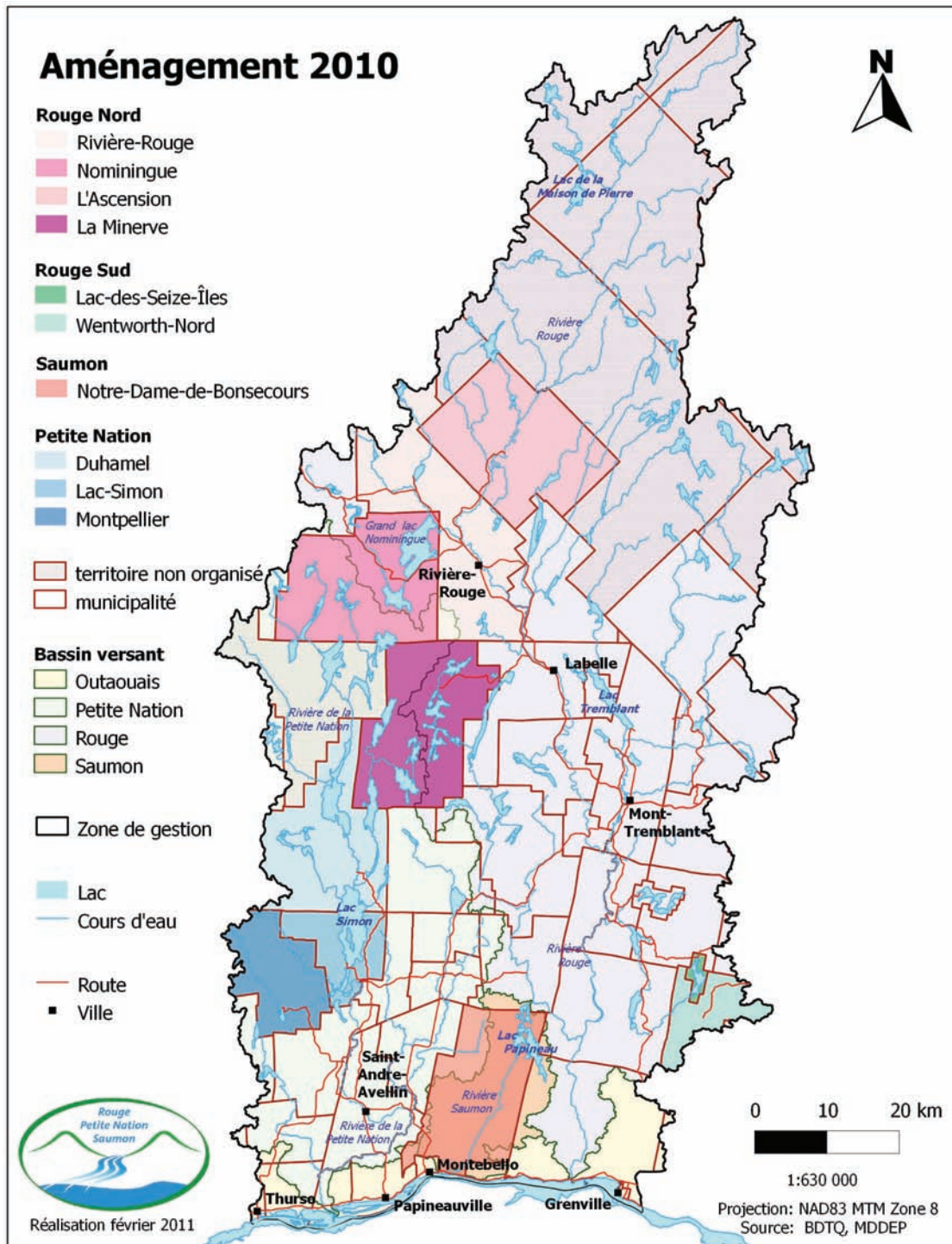


Figure 1 Territoires ciblés par le Projet d'aménagement des bandes riveraines de l'Organisme de Bassins Versants des rivière Rouge, Petite Nation et Saumon (2010)



Moyens de communication et stratégies d'information

La forme principale de stratégie d'information du projet s'est faite sous la forme de lettres distribuées aux riverains des secteurs visés. Dans le cas des lacs où une association de riverains désirait s'impliquer, il a été possible de faire circuler l'information par courriel aux membres et/ou de l'afficher sur leur site internet.

Certaines municipalités ont aussi participé à la stratégie d'information, soit en affichant l'invitation sur leur site internet, soit en avisant les riverains directement lors des visites de l'inspecteur municipal ou encore, par un envoi postal ciblé.

Lors d'événements spéciaux tels que journées de l'environnement, tournoi de pêche, 5 à 7, distribution d'arbres ou autres, organisés par les municipalités ou associations de lacs, les aménagistes sensibilisaient les riverains à l'importance de la bande riveraine, expliquaient leur rôle ainsi que le service offert par l'OBV et établissaient finalement des contacts pour de futurs rendez-vous.

Description du travail sur le terrain

Deux équipes d'aménagistes ont été affectées à des territoires différents selon les périodes (tableau I). Leur travail était d'établir des contacts avec les riverains, fixer des rendez-vous avec les propriétaires intéressés et se déplacer à leur propriété. Sur place, ils réalisent un schéma d'aménagement pour la renaturalisation de leur bande riveraine ou, dans certains cas, ils leur fournissent des renseignements et conseils pertinents selon l'état de la rive.

Pour la compilation des données, les différents types de contacts ont été classifiés de la façon suivante :

- 🍃 **Schéma** : Une visite est effectuée chez le riverain qui désire procéder à la plantation dans la bande riveraine. Les mesures (distances, emplacement des bâtiments et de la végétation existante) et les données (ensoleillement, type de sol, espèces végétales déjà présentes) du terrain sont prises. Ensuite, un schéma sommaire contenant ces informations ainsi que les espèces végétales proposées est alors réalisé. Lorsque le riverain est satisfait du résultat préliminaire, le schéma est reproduit à l'échelle avec la quantité précise de végétaux à planter. Lors de la deuxième phase du projet, soit au printemps 2011, il y aura une distribution de plants accompagnés du schéma, ce qui facilitera la mise en place des espèces végétales.
- 🍃 **Visite conseil** : Le riverain fait appel aux services des aménagistes pour vérifier la conformité de sa bande riveraine. Parfois il est intéressé à planter seulement quelques espèces pour un problème particulier (érosion localisée, terrain mis à nu, conseils particuliers) ou tout simplement obtenir quelques conseils pour améliorer sa rive.
- 🍃 **Sensibilisation** : On calcule ici le nombre de riverains qui ont été contactés, soit lors de journées de sensibilisation organisées par les municipalités ou les associations de lac, soit en personne lors de la distribution des lettres, ou encore par téléphone. Les efforts de sensibilisation visait essentiellement le cas de propriétés désignées comme prioritaires. Ces personnes n'ont pas démontré d'intérêt pour nos services, soit parce que leur bande riveraine était conforme, soit parce que les personnes n'étaient pas intéressées. Un grand nombre de dépliants concernant les bandes riveraines, les algues bleu-vert, les fosses septiques et les espèces envahissantes a été distribué à plusieurs riverains intéressés ou non au projet.



Par le terme « dégradé », nous désignons ici les terrains présentant une végétation minimale, soit du gazon, soit un aménagement ornemental (espèces non-indigènes, paillis, faible densité de végétation) et/ou un muret ou un enrochement de taille importante.

Espèces végétales recommandées

Les végétaux recommandés pour la renaturalisation des rives sont des espèces indigènes adaptées aux milieux riverains. Parmi les principaux végétaux utilisés pour l'aménagement des bandes riveraines se trouvent : le myrique baumier, la spirée à larges feuilles, l'aulne rugueux, le cornouiller stolonifère et les saules arbustifs. Selon le règlement en vigueur dans les municipalités, il a été possible de travailler avec différentes listes, telle que celle de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) (Annexe 6).

Les étapes futures

Suite à la réalisation des schémas d'aménagement sur tous les territoires ciblés, il y aura une compilation des données. Celle-ci permettra d'évaluer réellement la demande en végétaux et un appel d'offre aux pépinières de la région sera lancé. Ainsi, les riverains pourront bénéficier d'un prix intéressant pour les végétaux requis pour la renaturalisation de leur rive. La distribution sera concrétisée au printemps 2011 avec la réception par les riverains des schémas d'aménagement ainsi que des végétaux.

SECTEUR PETITE NATION ET SAUMON

Municipalité de Montpellier

D'une superficie de 247 km², le territoire de la municipalité de Montpellier est principalement forestier où l'on retrouve une grande quantité de lacs. Le lac ciblé dans ce secteur est le lac Schryer. Ce lac loge près de 86 habitations.

Portrait

Lac Schryer : Avec une forte densité d'habitations riveraines sur une superficie de 0.96 km², il est à noter que la majorité des bandes riveraines de ce lac est dégradée. L'association des riverains a rendu accessible l'information concernant les cyanobactéries, les plantes envahissantes (le myriophylle à épi y constitue un problème important) et les bandes riveraines sur son site internet. L'association du lac a bénéficié de la distribution d'arbres de l'Opération bleu-vert pour la renaturalisation des rives en 2010.

Réglementation en vigueur et attentes de la municipalité

La municipalité exige une bande riveraine d'une profondeur de cinq (5) mètres à partir de la ligne des hautes eaux, mais encourage fortement l'application de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

« Pour les fins de la présente politique, la rive est une bande de terre qui borde les lacs et cours d'eau et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne des hautes eaux. La largeur de la rive à protéger se mesure horizontalement.

La rive a un minimum de 10 m:

- lorsque la pente est inférieure à 30%, ou;
- lorsque la pente est supérieure à 30% et présente un talus de moins de 5 m de hauteur.



La rive a un minimum de 15 m:

- lorsque la pente est continue et supérieure à 30%, ou;
- lorsque la pente est supérieure à 30% et présente un talus de plus de 5 m de hauteur » (Article 2.2, c. Q-2, r. 17.3).

La municipalité travaille avec des végétaux indigènes adaptés aux milieux riverains. Ce faisant, la liste de végétaux de la Fédération interdisciplinaire d'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) a été notre principale référence.

Stratégie d'information et de communications

La distribution des lettres s'est faite systématiquement sur le terrain, donc toutes les propriétés ont reçu l'invitation. L'association a aussi publié l'information sur son site internet. Une équipe d'aménagistes était présente à la journée de sensibilisation organisée par l'association le 1er août 2010, à laquelle une trentaine de riverains ont participé.

Le siège social de l'OBV RPNS n'étant pas loin du lac, les communications se faisaient à partir de cet endroit. Nous avons également eu la chance d'utiliser le bureau de la municipalité de Montpellier.

Résultats

Les deux équipes d'aménagistes travaillaient conjointement dans le secteur de la Petite Nation et Saumon qui comprend aussi les municipalités de Lac-Simon, Duhamel et Notre-Dame-de-Bonsecours.

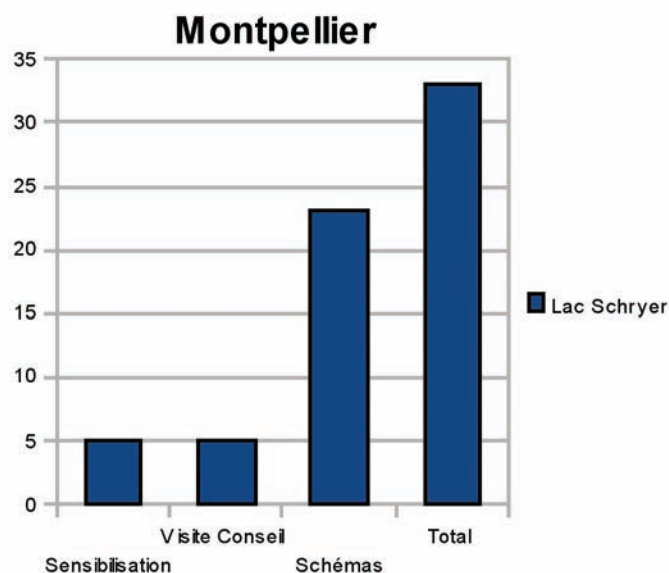


Figure 2 Résultat du secteur Montpellier



Analyse des résultats: La réponse a été très bonne au Lac Schryer. Sur 30 visites, 23 schémas ont été réalisés. Il est certain que, compte tenu de l'état général des rives, plusieurs autres propriétés pourraient bénéficier des services d'aménagement des bandes riveraines.

Observations environnementales

Le myriophylle à épi est un problème important dans ce secteur. Des bouées rouges ont été installées sur le lac par l'Association des propriétaires du lac Schryer pour indiquer les zones plus problématiques et ainsi inviter les conducteurs d'embarcations à éviter ces endroits. Des éoliennes y sont aussi installées par ceux-ci dans le but d'augmenter l'oxygénation de l'eau du lac.

Appréciation globale

- La municipalité s'est montrée très disponible.
- Les membres de l'Association des riverains considèrent que le travail réalisé par l'OBV est complémentaire au travail qu'ils ont déjà effectué dans le cadre de ces problématiques.
- Les aménagistes ont reçu un très bon accueil sur le territoire. Ils ont constaté que de plus en plus d'efforts semblent être faits pour l'amélioration de la qualité globale de l'eau du lac.

Recommandations

Du fait que plusieurs riverains ne sont que saisonniers, il serait pertinent que la municipalité informe les riverains sur la réglementation des rives au début de chaque été. Il serait aussi important de mentionner l'aide que peut leur apporter l'OBV. Ceci aurait pour effet d'accroître la demande, et par le fait même, d'améliorer la qualité globale des bandes riveraines.

Évaluation du travail restant à effectuer

En se fiant à l'état actuel des bandes riveraines, il reste encore un grand nombre de riverains à sensibiliser sur l'importance de la revégétalisation. Un renouvellement du projet dans ce secteur serait probablement bénéfique si la demande y est.

Municipalité de Duhamel et Lac-Simon

Situées dans la partie nord de la MRC de Papineau, les municipalités de Lac-Simon et de Duhamel sont entourées de territoires publics et forestiers.

La municipalité de Lac-Simon a une superficie de 97 km² et compte 869 habitants permanents. On y trouve deux principaux lacs, soit le lac Simon et le lac Barrière. Ceux-ci ont été ciblés par la municipalité.

La municipalité de Duhamel, d'une superficie de 434 km², compte 483 habitants. La partie nord du Lac-Simon se trouve sur son territoire. Le lac Gagnon y a été ciblé dans le cadre d'intervention contre la prolifération des espèces aquatiques envahissantes.



Portrait

Lac Barrière : D'une superficie de 0,31 km², ce lac compte 1100 habitants et saisonniers. Les rives sont en très grande partie dégradées. On y trouve des plages artificielles et très peu de végétation autre que le gazon. Une partie du lac possède des bandes riveraines très peu végétalisées avec des pentes abruptes.

Lac Simon : Avec une superficie de 28,5 km² et environ 900 riverains, ce lac est particulièrement apprécié des villégiateurs. Majoritairement occupées par du gazon, les rives sont très loin de leur état naturel. Peu de riverains semblent avoir commencé à mettre en application la réglementation concernant les bandes riveraines. Il faut aussi mentionner un nombre important d'embarcations de taille variable circulant sur le lac durant la saison estivale.

Lac Gagnon : D'une superficie de 18,7 km², ce grand lac est majoritairement forestier. L'Association des propriétaires y a déjà réalisé un projet de plantation pour les bandes riveraines en 2009. Considérant le caractère forestier du lac et la grande qualité des bandes riveraines résultant en partie des efforts de l'association du lac, l'OBV RPNS a modulé l'intensité de ses efforts destinés à ce plan d'eau tel que recommandé par l'Association.

Réglementation en vigueur et attentes de la municipalité

Les deux municipalités exigent une bande riveraine d'une profondeur de dix (10) mètres à partir de la ligne des hautes eaux ou d'une profondeur de 15 mètres si le terrain présente une pente de plus de 30 %. Cette réglementation se réfère à la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Les deux municipalités n'ont pas de liste particulière pour la renaturalisation, elles travaillent toutes deux avec les végétaux indigènes adaptés aux rives tel que recommandé par la FIHOQ.

La Municipalité de Lac-Simon s'est bien impliquée dans le projet et a décidé d'offrir un incitatif à la plantation : 250\$ sont remboursés aux riverains qui entreprennent la renaturalisation de leur bande riveraine. Cette politique est en vigueur pour l'année 2010 et sera probablement renouvelée dans les années futures.

Stratégie d'information et communications

Lac Simon et Barrière : Une distribution systématique des lettres dans les secteurs prioritaires a été faite. Un des membres de l'Association du Lac Simon a fait publier cette lettre sur leur site internet et la municipalité en a fait de même. L'inspecteur municipal nous a accompagné sur ces lacs afin de nous permettre d'identifier les secteurs prioritaires.

Lac Gagnon : L'invitation pour le projet d'aménagement des bandes riveraines a été envoyée par courriel aux membres de l'association du lac. Quelques lettres ont été distribuées, mais compte tenu de l'éloignement des résidences de la route, il a été décidé de procéder autrement, soit seulement via le courriel.

Comme ces lacs sont situés près du siège social de l'OBV, les communications se faisaient à partir de cet endroit.



Résultats

Les deux équipes d'aménagistes ont travaillé dans le secteur Petite Nation et Saumon durant deux périodes, soit du 31 mai au 6 juin et du 30 juillet au 8 août 2010.

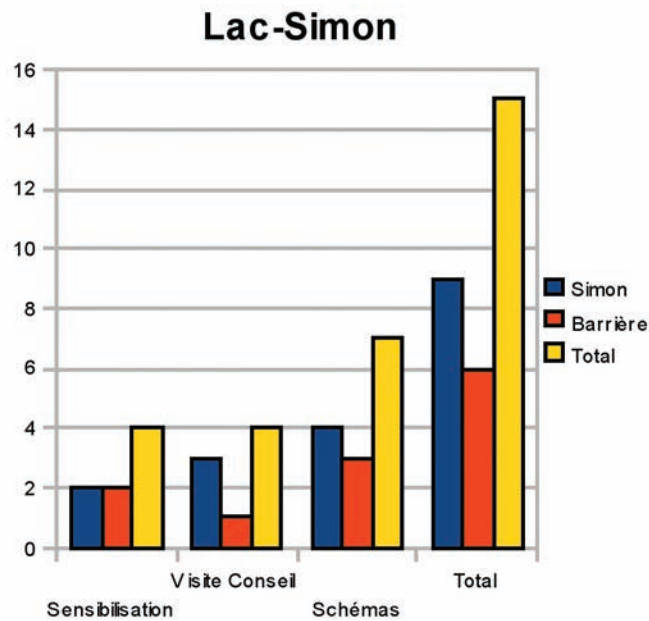


Figure 3 Résultat du secteur Lac-Simon

Analyse des résultats: Sur ces deux lacs prioritaires, un total de 7 schémas et 4 visites ont été réalisés. Toutefois, il reste du travail à faire dans les rives dégradées que l'on peut y observer.

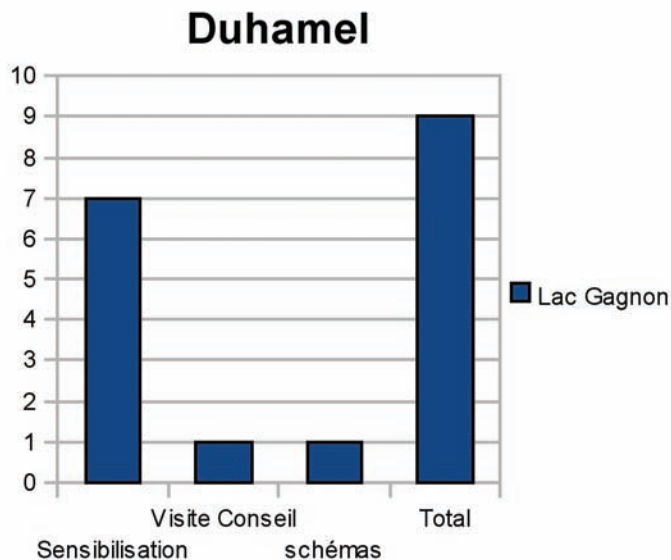


Figure 4 Résultat du secteur Duhamel



Analyse des résultats: Un schéma et une visite conseil ont pu être réalisés sur ce lac. Quelques riverains ont été sensibilisés au projet d'aménagement de bandes riveraines, mais la plupart n'y voyaient pas l'intérêt compte tenu de leur bande riveraine majoritairement forestière, alors que d'autres n'étaient simplement pas intéressés.

Observations environnementales

Lac Barrière : L'observation de l'eutrophisation du lac dans plusieurs baies reste très inquiétante. En plus de la densité d'occupation, on trouve sur ce lac 5 campings, un terrain de golf ainsi qu'un nombre considérable de bateaux à moteur.

Appréciation globale .

- La municipalité a démontré un grand intérêt dans le projet et a aidé l'équipe d'aménagistes à cibler des zones problématiques sur ces lacs.
- Les membres de l'association de riverains, quoiqu'ils trouvent le projet très intéressant, considèrent que le délai d'information était très court. Ils désirent donc participer au projet l'an prochain, mais avec une meilleure stratégie d'information.
- Les aménagistes ont été très bien accueillis par la municipalité de Lac-Simon. Il faut toutefois mentionner que la réponse générale des riverains a été plutôt faible considérant le nombre de propriétés se trouvant sur le territoire.

Recommandations

Avec un plus grand délai d'information et des efforts conjoints de la municipalité, de l'association des riverains et de l'OBV, il est possible de croire que la demande sera plus grande pour la visite des aménagistes.

Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours

La municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours s'étend sur 265 km². Elle se trouve sur le bord de la rivière des Outaouais, entre les municipalités de Montebello et Fassett et comprend sur son territoire la Réserve Fairmont Kenauk. Sa population est de 265 habitants. Les sites ciblés sont le lac Charrette, le lac Poisson Blanc et la rivière des Outaouais.

Portrait

Lac Charrette : D'une superficie de 0,15 km² dans un domaine privé, ce lac compte une quinzaine de propriétés sur ses rives. Elles sont toutes situées à une extrémité du lac. Dans ce secteur habité, les rives sont en général dégradées.

Lac Poisson Blanc : Le plus grand lac de la Réserve Fairmont Kenauk, d'une superficie de 0,64 km², ce lac compte 5 propriétés riveraines, une plage ainsi qu'une pisciculture qui est située en périphérie et fermée depuis l'automne 2008. La grande majorité des rives est forestière, les seules exceptions étant la plage ainsi que 2 propriétés où il n'y a presque pas de végétation dans la bande riveraine.



Rivière des Outaouais : Comme seulement 2 propriétés ont été visitées, la caractérisation des bandes riveraines de ce secteur n'a pas été réalisée.

Réglementation en vigueur et attentes de la municipalité

La réglementation municipale en vigueur stipule que la bande riveraine doit mesurer dix (10) mètres de profondeur à partir de la ligne des hautes eaux, et quinze (15) mètres de profondeur si le terrain présente une pente de plus de 30 %. L'entretien de la végétation est cependant permis dans une bande de cinq (5) mètres contiguë à tout bâtiment existant. Cette réglementation se réfère à la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Il était suggéré par la municipalité de travailler avec la liste de végétaux fournie par la FIHOQ, soit une liste de végétaux indigènes adaptés aux milieux riverains.

Stratégie d'information et communications

La municipalité et l'Association de propriétaires de Montevilla ont envoyé par courrier la lettre de l'OBV à tous les riverains des lacs Charrette et Poisson Blanc, une première fois quelque temps avant le début du projet dans le secteur, puis une seconde fois pour les informer que les aménagistes seraient présents pour une journée de sensibilisation au début de la période allouée au secteur. Compte tenu du nombre restreint de riverains, une telle stratégie d'information a été possible et s'est avérée très efficace.

Résultats

L'équipe d'aménagistes était présente dans le secteur du 30 juillet au 8 août 2010, partageant son temps entre les quelques municipalités du secteur de la Petite Nation et Saumon (Notre-Dame-de-Bonsecours, Lac-Simon, Duhamel et Montpellier).

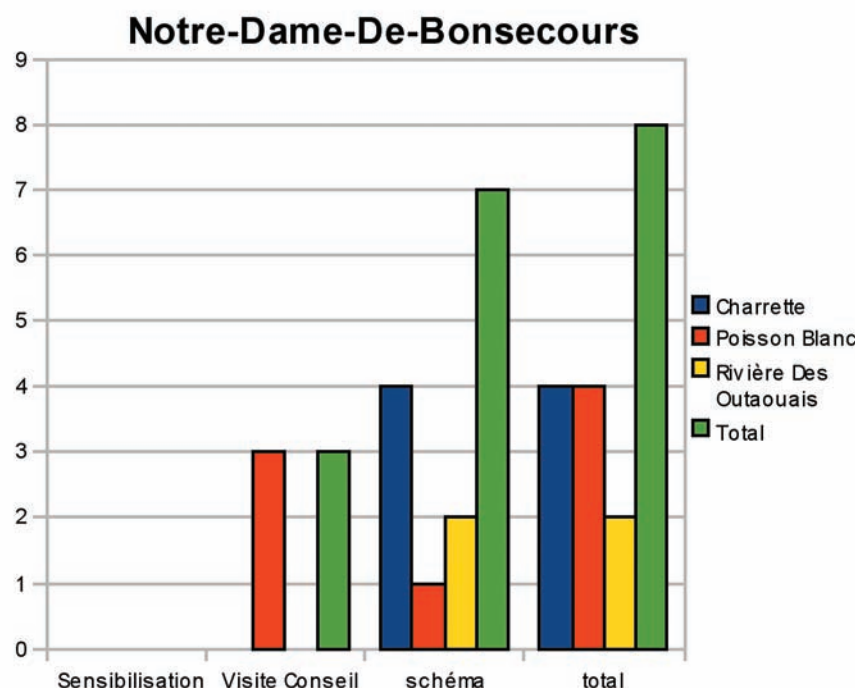


Figure 5 Résultat pour le secteur de Notre-Dame-de-Bonsecours



Analyse des résultats: La réponse générale a été très bonne. Les riverains étaient très intéressés à recevoir les services ou les conseils des aménagistes. Au total, 7 schémas et 3 visites conseil ont été réalisés dans ce petit territoire.

Problématiques rencontrées

Lac Poisson Blanc : Une grande quantité de cyanobactéries a été observée par certains riverains dans le lac de façon récurrente au cours des dernières années. Comme il n'y a que cinq propriétés riveraines, dont seulement deux présentent une rive dégradée et que la plupart des installations septiques sont récentes, il est possible de croire que la prolifération des cyanobactéries est due à une autre cause. Cependant, la situation semble s'améliorer depuis l'an dernier.

Appréciation globale

- Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours : Il n'y a pas eu de retour avec l'inspecteur de la municipalité puisqu'il était en vacance.
- Le responsable de la Réserve Fairmont Kenauk était satisfait et entrevoyait une possible collaboration l'an prochain pour d'autres lacs situés sur leur territoire.
- Les riverains du lac Charrette et de la rivière des Outaouais ayant pu bénéficier du service se sont montrés très satisfaits. Les aménagistes ont apprécié l'accueil et la collaboration des différents acteurs.

Recommandations

Il est à signaler, concernant la pisciculture au lac Poisson Blanc que la problématique relevant de cette dernière ne doit pas être mise de côté. Il est donc très important de faire un suivi lors de la réouverture de la pisciculture pour éviter qu'il y ait entrave à la Loi sur la qualité de l'environnement qui stipule en son article vingtième :

« Nul ne doit émettre, déposer, dégager ou rejeter ni permettre l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet dans l'environnement d'un contaminant au-delà de la quantité ou de la concentration prévue par règlement du gouvernement.

La même prohibition s'applique à l'émission, au dépôt, au dégagement ou au rejet de tout contaminant, dont la présence dans l'environnement est prohibée par règlement du gouvernement ou est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens » (Article 20, Q-2 R-8).

Évaluation du travail restant à effectuer

Il reste quelques propriétés à visiter sur les deux lacs visés du territoire. Pour le secteur de la rivière des Outaouais, il est évident qu'un nombre beaucoup plus important de riverains pourrait être contacté.



Résultats du secteur

Nous avons fait 13 visites conseil et visiter 16 autres riverains pour leur fournir de la documentation pour un total de 68 contacts effectués lors de la présence des aménagistes dans ce secteur.

Résultats Secteur Petite Nation et Saumon

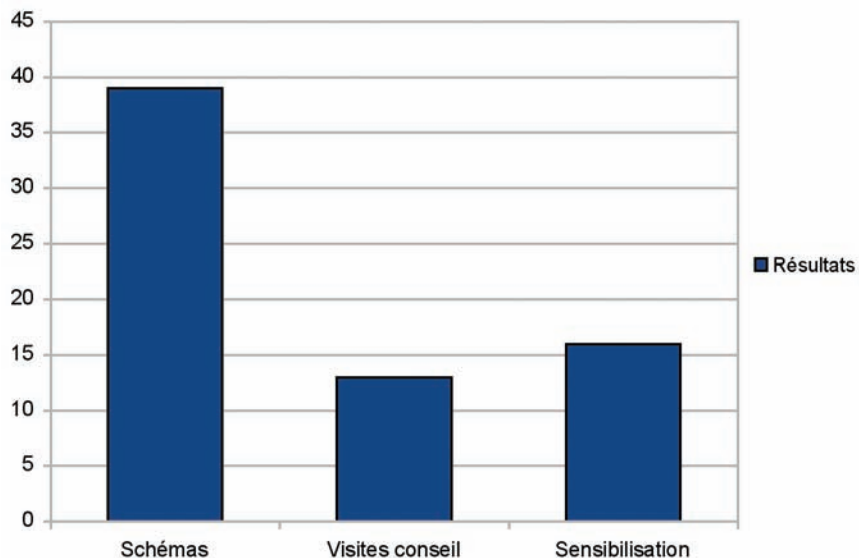


Figure 6 résultats dans le secteur Petite Nation et Saumon

SECTEUR ROUGE NORD

Municipalité de L'Ascension

La municipalité de L'Ascension, avec une population de 851 habitants, est située dans la MRC d'Antoine-Labelle, au nord de la route 117. Principalement forestier et entouré de territoires publics, son territoire s'étend sur 341 km² et compte plusieurs lacs et cours d'eau. Les deux secteurs visés par la municipalité comme étant plus problématiques étaient ceux du lac Lynch et du lac Gros Brochet. Une intervention a aussi été prévue sur la pourvoirie du lac Mousseau.

Portrait

Lac Lynch : D'une superficie de 1,71 km², il y a 120 propriétés sur les rives du lac. L'association des riverains du lac Lynch, comptant environ 110 membres, y est très active. La majorité des bandes riveraines comprend quelques arbres, certaines portions étant complètement forestières et d'autres complètement dégradées. Des distributions d'arbres ont déjà été effectuées dans le passé par l'association des riverains. Une observation complète des bandes riveraines à partir du lac a été possible grâce aux membres de l'association ce qui nous a permis de cibler 28 propriétés prioritaires.



Lac Gros Brochet : D'une superficie de 0,36 km², ce lac compte 65 propriétés riveraines et 25 en périphérie. Les bateaux à moteur y sont interdits. Les bandes riveraines sont en majorité dégradées, surtout dans le secteur plus au sud du lac, et un peu plus forestières au nord.

Lac Mousseau : Il s'agit d'un petit lac comptant 22 propriétés riveraines. La municipalité avait proposé les services des aménagistes au propriétaire d'une pourvoirie située en bordure de ce lac.

Le projet de l'OBV RPNS est le premier concernant les bandes riveraines à être mis en place dans le secteur de L'Ascension.

Réglementation en vigueur et attentes de la municipalité

La réglementation de la municipalité concernant la rive stipule que « tout propriétaire ou occupant doit cesser toute intervention de contrôle de la végétation (...) dans la bande des cinq (5) premiers mètres à partir de la ligne des hautes eaux (...) l'entretien de la végétation, y compris la tonte du gazon, est permis dans une bande de deux (2) mètres contiguë à une construction ou un bâtiment existant (...) ». Cette réglementation se réfère à la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Comme il n'y avait pas de restriction au niveau des végétaux recommandés, nous avons travaillé avec un ensemble de végétaux indigènes puisés dans la liste de la FIHOQ.

Un stagiaire en urbanisme est chargé de visiter toutes les propriétés du lac dans le but d'expliquer aux riverains la nouvelle réglementation en vigueur pour les bandes riveraines. Les aménagistes ont également contribué à expliquer la nouvelle réglementation aux riverains visités.

Stratégie d'information et communications

Lac Lynch : Les membres de l'association que nous avons contactés nous ont proposé d'effectuer eux-mêmes la distribution des lettres de l'OBV. Ils connaissaient la plupart des riverains, ce qui a permis un contact plus direct avec ceux-ci, donc un bon taux de participation.

Lac Gros Brochet : Une distribution systématique des lettres d'invitation pour le projet d'aménagement de bandes riveraines a été effectuée. Il a été décidé de travailler également sur ce lac deux semaines après notre arrivée dans le secteur, ce qui explique peut-être une réponse générale plutôt faible.

La municipalité de L'Ascension a fourni un bureau avec ligne téléphonique et internet à l'équipe d'aménagistes. Accessible en tout temps, ceci a grandement facilité les communications sur le territoire.



Résultats

L'équipe était présente sur le territoire pendant cinq semaines, soit du 7 juin au 15 juillet, mais travaillait également dans le secteur de Rivière-Rouge durant cette période.

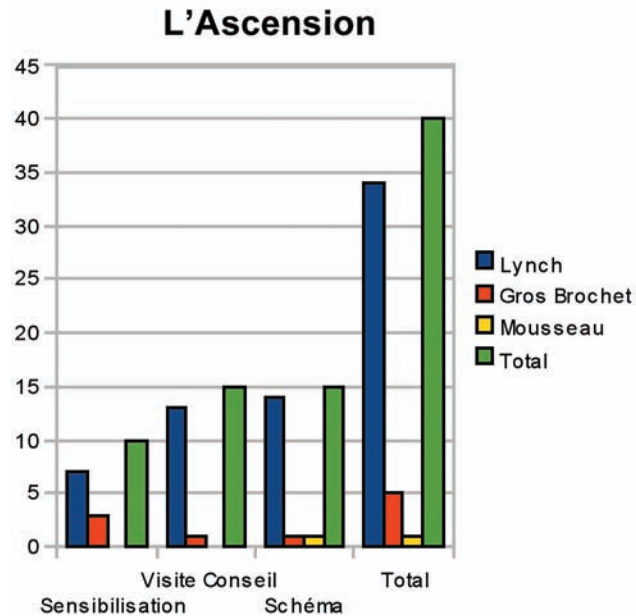


Figure 7 Résultat du secteur L'Ascension

Analyse des résultats: Comme le lac Lynch était le principal lac ciblé, la majorité des visites y ont été réalisées. Au total, 15 schémas ont été réalisés dans la municipalité de l'Ascension. Un nombre équivalent de visites conseil a été réalisé. Toutefois, aucun schéma n'a été produit lors de ces visites, soit parce qu'il n'y avait pas de besoins, soit parce les riverains préféraient tout simplement laisser la végétation de la bande riveraine pousser sans avoir recours à la plantation. La réponse globale est très satisfaisante.

Problématiques rencontrées

Au lac Lynch, les cerfs de Virginie (chevreuils), ayant été nourris pendant longtemps par les riverains, ont pris l'habitude de venir s'alimenter sur les rives du lac. Suite à beaucoup de sensibilisation de la part de la municipalité et de l'association, cette pratique est maintenant terminée. Sans cette nourriture, les cerfs s'adaptent en mangeant ce qu'ils trouvent sur place, soit plusieurs espèces de végétaux dont particulièrement les pousses tendres des végétaux récemment plantés. Les riverains avaient donc une réticence compréhensible à planter sur la bande riveraine, suite à leurs tentatives infructueuses. Après avoir pris contact avec une pépinière qui recommande certaines plantes intouchées par les cerfs et selon nos observations, quelques végétaux ont été sélectionnés afin de réduire les risques de déprédation par les chevreuil (ex : l'épinette, le Sureau du Canada, la potentille frutescente, la rudbeckie laciniée et l'iris versicolore).

Observations environnementales

Lac Lynch : Nous avons pu observer une quantité importante de plantes aquatiques à la sortie des deux ruisseaux provenant des territoires situés au nord du lac. Les riverains nous ont partagé leurs observations ;



particulièrement la prolifération très rapide d'espèces aquatiques au cours des dernières années. Des interventions forestières ayant lieu sur le territoire public situé en périphérie du lac, il y a raison de croire que ces activités pourraient constituer une des sources d'apports de nutriments pour les espèces envahissantes, ce qui a pour effet d'accélérer la croissance des plantes aquatiques et de favoriser la prolifération de cyanobactéries.

Par ailleurs, suite à nos visites, nous avons pu constater une grande préoccupation des riverains concernant la conformité des installations septiques des propriétés autour du lac. Ceux-ci croient qu'une inspection systématique de toutes les installations septiques serait nécessaire.

Lac Gros Brochet : Peu de riverains ont été contactés sur ce lac, mais ceux-ci nous ont aussi fait part de leur préoccupation concernant la conformité des installations septiques.

Appréciation globale

- Municipalité de l'Ascension: Les résultats obtenus pour cette municipalité ont été satisfaisants.
- Lac Lynch : Les membres de l'association de riverains étaient très satisfaits des résultats de la présence de l'équipe d'aménagistes sur le territoire. Nous leur avons d'ailleurs fourni un résumé des résultats finaux qu'ils désiraient exposer lors de leur assemblée générale.
- L'équipe d'aménagistes : Les deux aménagistes travaillant sur ce secteur ont apprécié le contact avec les gens ainsi que leur ouverture. Les différents acteurs se sont montrés très coopératifs.

Recommandations

Pour une optimisation du travail, une distribution plus tôt de l'information concernant la présence des aménagistes sur le territoire pourrait toujours être bénéfique. La remise des lettres en personne ayant très bien fonctionné, il faut donc reprendre cette forme de stratégie d'information du projet d'aménagement de bandes riveraines. Il est certain qu'une distribution ciblée pourrait aussi contribuer à améliorer l'état général des bandes riveraines.

Comme la majorité des riverains contactés n'était pas au courant de la nouvelle réglementation adoptée par la municipalité, les aménagistes ont pu leur en expliquer clairement les détails. Par contre, si la visite du stagiaire en urbanisme pouvait se faire avant ou parallèlement au travail de l'équipe d'aménagistes, il est certain que le nombre de visites aurait pu être supérieur.

Évaluation du travail restant à effectuer

Lac Lynch : Il reste encore plusieurs propriétés ayant été identifiées comme prioritaires à visiter. La tournée devant être effectuée par le stagiaire en urbanisme qui agira sûrement dans ce sens par la sensibilisation et la création d'une demande pour l'aménagement des bandes riveraines.

Lac Gros Brochet : Peu de propriétés ayant bénéficiés du service cet été, beaucoup de travail reste à faire dans ce secteur compte tenu de l'état actuel des bandes riveraines.



Municipalité de La Minerve

La municipalité de La Minerve, située dans la MRC des Laurentides, se trouve au Sud de la route 117 et de la Municipalité de Nominoué. Le territoire de la municipalité couvre 297,78 km². La localité compte 1387 habitants permanents. La municipalité a ciblé deux lacs problématiques, soit le lac Désert et le lac Équerre. Par la suite, d'autres schémas d'aménagements ont été faits sur des lacs non prioritaires tels que Marie-Louise, Chapleau, La Minerve, Barrière et Shaugnessy.

Portrait

Lac Désert : D'une superficie de 3,30 km², on y compte 183 résidents. Le pourtour du lac est donc fortement habité et la majorité des bandes riveraines n'ont que peu ou pas de végétation. Par contre, depuis quelques années, plusieurs riverains cessent de tondre leur gazon sur des distances qui varient entre 5 et 10 mètres à partir de la ligne des hautes eaux.

Lac Équerre : 98 résidents se partagent le pourtour de ce lac d'une superficie totale de 9,4 km². Une grande partie de la bande riveraine du côté ouest du lac est complètement dégradée. De plus, la pente de ce secteur est de plus de 30% ce qui entraîne une forte érosion des sols. Les riverains sollicitant nos services se trouvaient majoritairement sur la rive est du lac. Nous avons remarqué dans ce secteur que les résidences se trouvent très près du lac (5 à 15 mètres). Par contre, la majorité des riverains ont fait plusieurs plantations ou bien ont laissé pousser la végétation.

Lac Barrière : Il s'agit d'un petit lac de 2,2 km² et de 48 résidents qui se déverse dans le lac Désert et qui présente un problème récurrent de cyanobactéries depuis quelques années. D'ailleurs, Santé Canada a émis un avis de santé publique en 2007 en raison de cyanobactéries potentiellement toxiques. La route des grandes côtes traverse le côté sud et passe à moins de 20 mètres du bord du lac empêchant toute habitation de s'y retrouver. Les résidences se situent principalement du côté nord. Dans ce secteur la rive présente une pente d'environ 30%.

Lac La Minerve : Avec une superficie de 9,8 km², ce lac compte 123 résidents permanents. Le pourtour du lac comprend des secteurs boisés et quelques propriétés dont la végétation est inexistante ainsi que quelques terrains résidentiels complètement boisés. Une plage d'une grande superficie est visible sur le bord du lac. Celui-ci se retrouve près de la réserve Papineau-Labelle et il n'y a aucun problème particulier concernant la bande riveraine.

Lac Shaugnessy : Petit lac de 2,6 km² dont la majeure partie de la bande riveraine est totalement reboisée ou laissée à son état naturel par les 48 riverains permanents. Le lac reçoit les eaux du lac Désert.

Lac Chapleau : Le lac d'une superficie de 27,5 km² est en général très boisé. En effet, beaucoup de plantations ont été faites sur la bande riveraine grâce à une distribution de végétaux effectuée par l'association il y a plusieurs années. 465 riverains partagent le pourtour du lac.

Lac Marie-louise : D'une superficie de 7 km², ce lac compte 114 résidents permanents. Le travail des aménagistes consistait à produire des schémas d'aménagements pour un camping comprenant une dizaine de chalets, une plage de plus de 70 mètres de longueur et une marina de 90 mètres. De plus, une pisciculture de truite arc-en-ciel se trouve sur les lieux. Un ruisseau d'une longueur de 15 mètres relie la pisciculture au lac. Le nombre de villégiateurs et la pisciculture augmentent la pression sur le lac.



Réglementation en vigueur et attentes de la municipalité

Pour les habitations datant d'après le 14 décembre 2001, une bande riveraine de quinze (15) mètres est exigée indépendamment de la pente du terrain. Pour les habitations datant d'avant le 14 décembre 2001, le propriétaire doit cesser toute intervention de contrôle de la végétation dans les dix (10) premiers mètres à partir de la ligne des hautes eaux. Cependant, pour l'ensemble des propriétés, l'entretien de la végétation est permis dans une bande de deux (2) mètres contiguë à une construction ou un bâtiment existant. Le riverain peut aussi entretenir cinq (5) mètres d'accès au lac. Cette réglementation se réfère à la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

La municipalité a dressé une liste de plantes indigènes autorisées pour la renaturalisation des berges (Annexe 7).

Plusieurs riverains avaient déjà eu la visite de l'inspectrice de La Minerve et la plupart connaissait déjà la réglementation au sujet de la revitalisation des rives. Des conseils sur le reboisement de la bande riveraine et plus d'information au sujet des règlements municipaux ont été donnés aux riverains.

Stratégie d'information et communications

Lac Désert : Nous y avons distribué les lettres de l'organisme expliquant nos objectifs et la date de notre passage dans ce secteur. L'association du lac Désert organise à chaque année un tournoi de pêche qui regroupe une centaine d'individus. Le tournoi nous a permis de sensibiliser les riverains à l'état de santé de leur lac et une dizaine de rendez-vous ont été organisés. Les riverains étaient très intéressés à apporter leur contribution pour préserver leur lac. La directrice de l'urbanisme a collecté quelques rendez vous pour nous.

Lac Équerre : La distribution des lettres de l'organisme est faite à chaque résidence sans obtenir de retour. Finalement, le président de l'association du lac Équerre a été contacté par l'entremise de la municipalité, ce qui a grandement amélioré le taux de participation des riverains. Mentionnons aussi l'effort déployé par une conseillère riveraine.

Lac Barrière, Lac Marie-louise, Lac Chapleau, Lac La Minerve et Lac Shaugnessy : Pour ces lacs, les lettres de l'organisme des bassins versants n'ont pas été envoyées. Nous sommes allés à la distribution d'arbres de la municipalité qui a eu lieu dans un centre horticole de la région de La Minerve. Nous avons distribué plusieurs brochures concernant la santé de nos lacs, des renseignements sur les règlements municipaux, sur le reboisement et sur l'organisme. Beaucoup de riverains étaient très intéressés par le projet de renaturalisation. C'est pourquoi nous avons travaillé sur autant de lacs dans la municipalité de La Minerve.



Résultats

L'équipe couvrait deux municipalités dans la même période et avait comme mission de répartir son temps également. Nous étions donc présents sur le territoire pendant 8 semaines, soit du 7 juin au 29 juillet 2010.

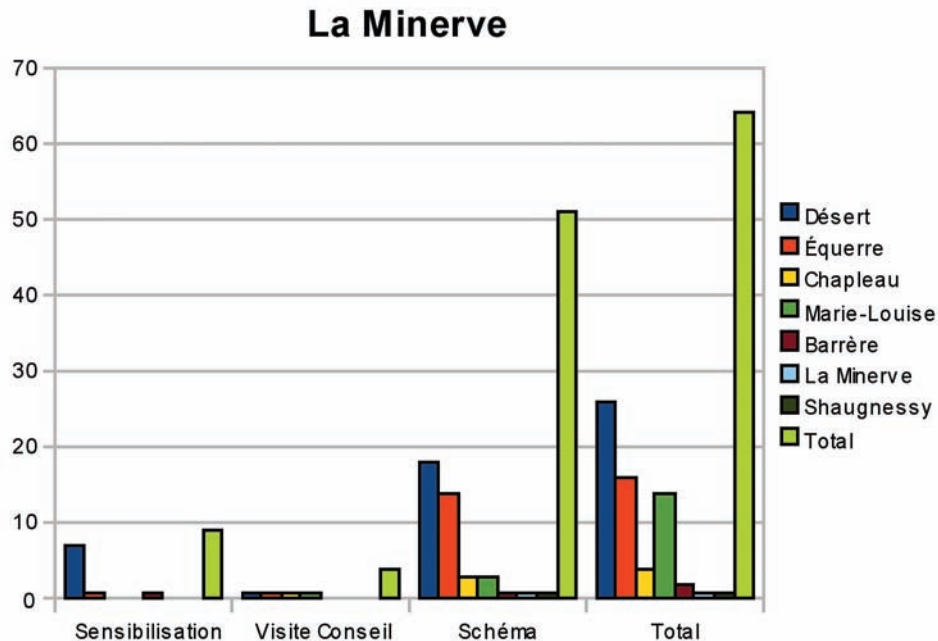


Figure 8 Résultat du secteur de La Minerve

Nous avons réalisé 51 schémas d'aménagement, sensibilisé près d'une soixantaine de riverains lors de la fête de la pêche du lac Désert, une quarantaine de riverains lors de la distribution d'arbres de la municipalité et plus d'une dizaine lors du porte à porte chez les riverains. Treize personnes furent contactées sans toutefois prendre de rendez-vous.

Lac Désert : 18 schémas effectués, 7 contacts sans rendez-vous et une visite conseil. La participation des résidents fut très grande pour le projet de bandes riveraines de l'OBV.

Observations environnementales

Lac Équerre: La principale observation est sans aucun doute la construction de la route. Le tracé de la nouvelle route, engendré par les interventions forestières ayant lieu sur le territoire public situé en périphérie du lac, semait beaucoup d'inquiétude auprès des citoyens. Le ruissellement engendré pourrait constituer une des sources d'apports de nutriments favorisant la croissance des espèces végétales envahissantes et la prolifération de cyanobactéries.

Lac Marie-Louise : Le camping exerce une grande pression sur ce lac, dû au nombre de villégiateurs et à la pisciculture.

Pour les autres lacs, aucune problématique environnementale particulière n'a été remarquée.



Appréciation globale

- La municipalité se réjouit de la réponse obtenue cette année et souhaite continuer le projet dans le futur.
- Les aménagistes ont apprécié l'aide et la collaboration apportées par les gens de La Minerve dont notamment, une conseillère municipale, l'inspecteur municipal, les présidents des associations de lacs visés et les riverains.

Recommandations

Une approche en collaboration avec les associations de riverains se révèle une solution gagnante.

La seule problématique flagrante reste la route de contournement située au lac Équerre, nous ne pouvons donc que suggérer un processus plus rapide afin de terminer cette route. Par la suite, les riverains devraient être conscientisés au reboisement de la route initiale et avoir l'aide monétaire de la municipalité pour réaliser le reboisement. Une vérification assidue de la municipalité des problématiques de drainage de la route est fortement recommandée.

Évaluation du travail restant à effectuer

Lac Équerre : Il reste encore un grand nombre de riverains intéressés par le projet, car le temps pour répondre à toute la demande faisait défaut.

Lac Désert : Plusieurs riverains souhaitent encore avoir des conseils sur le reboisement de leur bande riveraine.

Lac Barrière, Lac Marie-Louise, Lac Barrière, Lac Chapleau et Lac Shaugnessy: Une étude plus exhaustive de ces lacs concernant la qualité de l'eau et la qualité des bandes riveraines serait souhaitable. Un intérêt certain des riverains pour le projet d'aménagement de bandes riveraines dans ce secteur a été noté.

Municipalité de Nomingue

La municipalité de Nomingue, avec une population de 2307 habitants, est située dans la MRC Antoine-Labelle, à l'ouest de la route 117. Principalement forestier et entouré de territoires publics, son territoire s'étend sur 308,34 km² et compte plusieurs lacs et cours d'eau. Les trois secteurs visés sont ceux du Grand lac Nomingue, du Petit lac Nomingue et du lac Blanc.

Portrait

Grand lac Nomingue: D'une superficie de 32 km², on compte 452 habitants permanents sur les rives du lac. L'association des riverains du Grand lac Nomingue, comptant environ 100 membres, y est très active. La majorité des bandes riveraines sont artificielles, elles possèdent des murets et ne sont pas végétalisées. Plusieurs riverains ont cessé de tondre leur gazon sur des distances qui varient entre 5 et 10 mètres. Quelques bandes riveraines avaient de jeunes plantations. Des distributions d'arbres s'effectuent à chaque année depuis 5 ans. Le niveau du lac varie énormément d'une année à l'autre.



Petit lac Nomingue: D'une superficie de 6,45 km², on compte 168 habitants sur les rives du lac. Les résidences sont principalement des petits chalets. La majorité des bandes riveraines comprennent quelques arbres, certaines portions étant complètement forestières et d'autres dégradées.

Lac Blanc : D'une superficie de 1 km², on trouve 48 habitations permanentes sur les rives. L'association de protection de l'environnement du lac Blanc est très soucieuse de la qualité de l'eau de son lac. La majorité des bandes riveraines comprend les trois strates de végétation, certaines portions étant complètement forestières et d'autres fortement dégradées.

Le projet de l'OBV RPNS s'est avéré complémentaire aux efforts des associations de lacs et de la municipalité. La municipalité a notamment participé au programme PAPA l'an dernier visant à inventorier les installations sanitaires en bordure du lac et évaluer leur degré d'impact sur l'environnement, puis, par la suite, élaborer un plan pour corriger les installations déficientes.

Réglementation en vigueur et attentes de la municipalité

Le règlementation de la municipalité concernant la protection de la rive stipule que le propriétaire doit cesser toute intervention de contrôle de la végétation sur une bande de dix (10) mètres à partir de la ligne des hautes eaux (...) lorsque la pente est inférieure à 30% ou lorsque la pente est supérieure à 30% et présente un talus de moins de cinq (5) mètres de hauteur et sur une distance de quinze (15) mètres...lorsque la pente est continue et supérieure à 30 %, ou lorsque la pente est supérieure à 30 % et présente un talus de plus de cinq (5) mètres de hauteur. Cette réglementation se réfère à la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Dans le cas d'une île située dans un lac ou un cours d'eau, la rive est de quinze (15) mètres, peu importe la pente.

L'entretien de la végétation, y compris la tonte du gazon, est permis dans une bande de deux (2) mètres contiguë à une construction ou un bâtiment existant (...) ».

Nous avons travaillé avec une liste de végétaux indigènes fournie par la municipalité de Nomingue (Annexe 8).

Plusieurs riverains avaient déjà eu la visite de l'inspecteur municipal de Nomingue. De plus, une stagiaire en urbanisme est chargée depuis deux ans de visiter toutes les propriétés du lac dans le but de leur expliquer la réglementation en vigueur pour les bandes riveraines et de donner des avis aux riverains contrevenants. Les aménagistes ont également contribué à expliquer la nouvelle réglementation aux riverains visités.

Stratégie d'information et communications

Grand lac Nomingue : La distribution des lettres s'est effectuée par l'intermédiaire d'une stagiaire. Cette personne ressource proposait nos services aux riverains intéressés par le reboisement de leur bande riveraine, ainsi qu'à ceux dont le terrain présentait une rive non conforme. Suite à une invitation, nous avons participé à l'assemblée générale du Grand lac Nomingue qui rassemblait une soixantaine de participants dont le maire. Lors de cet événement, nous avons obtenu une dizaine de rendez-vous.



Petit lac Nomingue : Une distribution systématique des lettres d'invitation pour le projet d'aménagement de bandes riveraines a été effectuée en faisant du porte à porte.

Lac Blanc : Une distribution systématique des lettres d'invitation pour le projet d'aménagement de bandes riveraines a été effectuée en faisant du porte à porte.

La municipalité de Nomingue a fourni un bureau avec ligne téléphonique et internet à l'équipe d'aménagistes. Accessible du lundi au vendredi, ceci a grandement facilité les communications sur le territoire.

Résultats

L'équipe était présente sur le territoire pendant 8 semaines, soit du 7 juin au 29 juillet mais travaillait également dans le secteur de La Minerve durant cette période. L'équipe avait comme mission de répartir son temps également entre les deux municipalités.

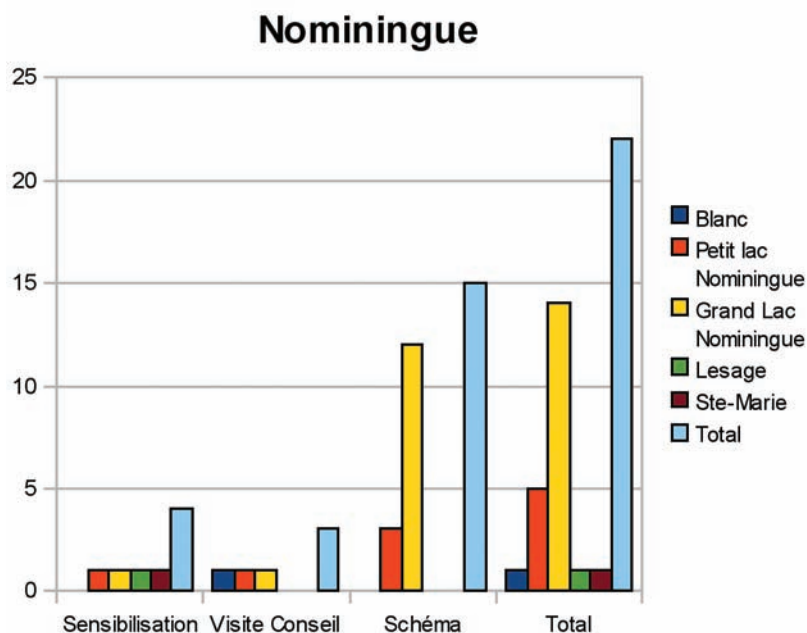


Figure 9 Résultat du secteur de Nomingue

Nous avons réalisé 15 schémas d'aménagement, trois visites conseil et quatre personnes ont été contactées sans toutefois prendre de rendez-vous.

Problématiques rencontrées

Grand lac Nomingue : Nous avons pu constater un grand nombre de murets aux abords du plan d'eau. La plupart de ces murets devraient être recouverts de végétation car une rive emmurée contribuera à accroître la température de l'eau favorisant ainsi une croissance rapide des plantes aquatiques et le déclin des espèces de poissons les plus sensibles.



Appréciation globale

- La municipalité n'avait pas d'attentes particulières face au travail des aménagistes sur son territoire.
- Les membres de l'association du Grand lac Nominique étaient satisfaits du projet global, qui donnait suite aux efforts déjà effectués pour le reboisement des rives.
- Les aménagistes ont apprécié la collaboration de la municipalité et la rencontre avec les riverains.

Recommandations

Bien que nous ayons eu l'aide nécessaire afin de sensibiliser les riverains sur l'état des lacs, nous suggérons une approche différente, soit une rencontre organisée par les associations de lacs où les aménagistes peuvent avoir un premier contact avec les riverains. Une meilleure implication des associations serait garante de meilleurs succès.

Évaluation du travail restant à effectuer

Il reste encore beaucoup de sensibilisation et de travail à faire sur plusieurs lacs du secteur Nominique.

Municipalité de Rivière-Rouge

Située sur la route 117, de part et d'autre de la rivière du même nom, la municipalité de Rivière-Rouge s'étend sur un territoire de 626 km². Entourée de lacs et de rivières, elle constitue un centre dynamique au cœur des Hautes-Laurentides, avec une population de 4595 habitants. Les lacs ciblés sont le lac Paquet, le lac Lanthier ainsi que le lac Vert.

Portrait

Lac Paquet : La rive du lac est majoritairement forestière, quoiqu'on puisse y compter 23 propriétés qualifiées de non-conformes par la municipalité en 2008. En contactant l'association des riverains, nous avons pu apprendre qu'ils rendaient accessible de l'information concernant l'environnement et, plus particulièrement, les cyanobactéries et les bandes riveraines sur leur site internet depuis quelques années. Certains riverains ont aussi pu bénéficier d'arbres distribués par la municipalité dans les années passées.

Lac Lanthier : La bande riveraine du lac est majoritairement forestière. Par contre, 12 propriétés ont reçu un avis de non-conformité des rives en 2008.

Lac Vert : Le lac est situé sur le territoire de 2 municipalités, soit Rivière-Rouge et Nominique. Du côté de Rivière-Rouge, 11 propriétés ont reçu un avis de non-conformité en 2008.

Lac Tibériade : Le lac n'a pas été ciblé comme prioritaire, mais la municipalité veut y réaménager la bande riveraine de la plage pour donner l'exemple aux citoyens.

Lac Malo : Ce lac n'avait pas été ciblé comme prioritaire, mais un des riverains désirait avoir un schéma d'aménagement, l'équipe d'aménagistes s'y est rendue.



Réglementation en vigueur et attentes de la municipalité

La réglementation en vigueur interdit toute intervention de contrôle de la végétation sur une bande de cinq (5) mètres à partir de la ligne des hautes eaux. « Lorsque la rive n'est pas occupée par de la végétation à l'état naturel, des mesures doivent être prises afin de la renaturaliser ». L'entretien de la végétation est permis dans une bande de un (1) mètre contiguë à un bâtiment existant (2007).

La municipalité travaille avec la liste de végétaux recommandés par la FIHOQ (annexe 6).

La municipalité s'attend à ce que les aménagistes travaillent principalement sur les propriétés ayant reçu un avis de non-conformité en 2008. Une liste nous a été fournie afin de cibler directement ces riverains.

Stratégie d'information et communications

Premièrement, une distribution systématique des lettres d'invitation pour le projet d'aménagement de bandes riveraines a été effectuée sur les lacs Paquet et Lanthier, soit les deux territoires ciblés prioritaires. Dans ces deux cas, l'invitation a aussi été publiée sur les sites respectifs des associations de lac. Suite à l'absence de demande de la part des riverains de ces deux lacs, le lac Vert a été ajouté à la liste et une distribution a été faite de la même façon sur le terrain.

Du côté du lac Paquet, l'équipe d'aménagistes a été invitée à un 5 à 7 organisé par l'association des riverains. C'est lors de cette occasion que la plupart des contacts et des prises de rendez-vous ont été faits.

Pour répondre aux attentes de la municipalité, les aménagistes ont tenté de contacter directement les riverains ayant reçu des avis de non-conformité.

La municipalité a fourni un bureau (téléphone et internet) accessible en tout temps aux aménagistes, ce qui a grandement aidé aux communications avec les différents acteurs du territoire.

Résultats

L'équipe était présente sur le territoire pendant 5 semaines, soit du 7 juin au 15 juillet, mais travaillait également dans le secteur de L'Ascension durant cette période.

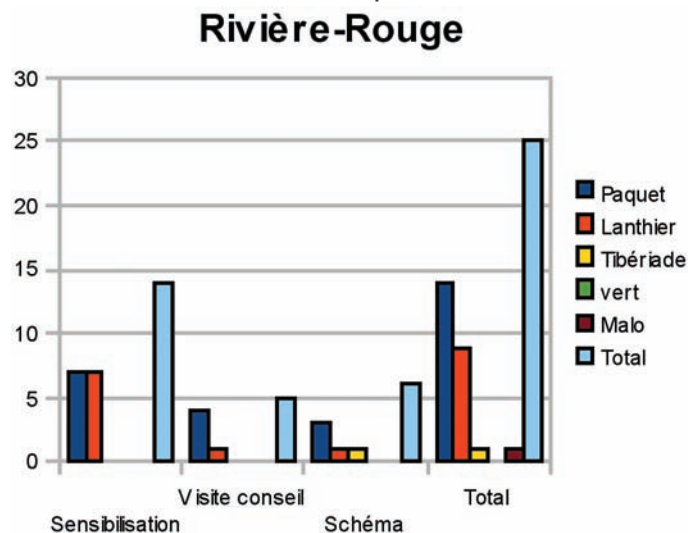


Figure 10 Résultat du Secteur de Rivière-Rouge



Sur les principaux lacs ciblés, soit Paquet et Lanthier, le nombre de visites effectuées s'élève à 4 avec la réalisation d'un schéma et 5 visites conseil. Au lac Vert, qui était aussi ciblé, il n'y a eu aucune demande de visite. Un schéma d'aménagement complet a été réalisé pour la municipalité à la plage du lac Tibériade. Il est à noter que les rives de ces deux lacs sont principalement boisées, ce qui explique l'absence de besoins en plantation. Par contre, aucune demande venant des propriétés ayant reçu un avis de non-conformité n'a été faite.

Problématiques rencontrées

Lac Lanthier : Une discussion avec un membre de l'association de lac nous a permis de savoir qu'un projet d'aménagement de bandes riveraines avait déjà été mis en place par l'association durant les 3 dernières années (distribution et plantation d'arbres sur les rives). Donc, d'une part, les propriétaires ayant déjà participé à ce projet n'avaient pas besoin de nos services, alors que d'autre part, il semble que les riverains n'ayant pas participé lors des dernières années n'ont pas démontré plus d'intérêt pour les services d'aménagement proposés par l'équipe d'aménagistes.

Observations environnementales

Sur tout le territoire de Rivière-Rouge, nous avons constaté que les bandes riveraines des lacs ciblés étaient majoritairement forestières. Les seules propriétés présentant une rive dégradée étaient celles ayant reçu un avis de non-conformité. Aucune présence de cyanobactéries ou autre espèces envahissantes a été constatée sur les lacs Lanthier et Paquet lors de nos visites.

Appréciation globale

- La municipalité de Rivière-Rouge était satisfaite des résultats du projet sur le territoire. Les conclusions semblaient pertinentes, à savoir que les propriétaires ayant reçu un constat d'infraction n'avaient pas réalisé de plantation depuis et paraissaient peu enclins à se soumettre à la réglementation. Le schéma d'aménagement réalisé pour la plage du lac Tibériade rencontrait les attentes de la municipalité.
- L'association du lac Paquet s'est montrée satisfaite de la participation des riverains. Au lac Lanthier, un travail similaire avait déjà été réalisé dans les années passées.
- Les aménagistes ont apprécié l'accueil global reçu sur le territoire.

Recommandations

Il serait important d'identifier dans un premier temps les secteurs plus dégradés pour cibler les efforts là où ils seront nécessaires. Aussi, pour assurer une meilleure participation des riverains, il serait essentiel de modifier la stratégie de communication.

Nous croyons qu'il serait adéquat de présenter le projet d'aménagement de bandes riveraines de l'OBV comme une dernière chance pour se conformer à la réglementation municipale avant la mise en place d'un constat d'infraction.



Évaluation du travail restant à effectuer

Dans le cas des lacs Lanthier, Paquet et Vert, nous constatons que le travail doit se faire en étroite collaboration avec la municipalité. Il serait évidemment très pertinent de réaliser un schéma d'aménagement pour toutes les propriétés ayant reçu des avis de non-conformité des rives. Du côté du lac Tibériade, il nous a semblé y avoir aussi quelques bandes riveraines à revitaliser, il pourrait donc être intéressant de se concentrer sur ce nouveau secteur. Nous croyons indispensable qu'un contact direct soit fait par la municipalité avec les propriétés ciblées pour sonder l'intérêt général.

Résultats du secteur

Au total 86 schémas ont été réalisés, 25 visites conseil et 36 contacts de sensibilisation doivent être compilés dans un résultat global, car ils constituent aussi un travail important au niveau des bandes riveraines. Ainsi, 147 personnes ont pu bénéficier d'un service de la part des aménagistes de l'OBV. Les aménagistes ont pu répondre à pratiquement toutes les demandes de visites.

Résultats Secteur Rouge Nord

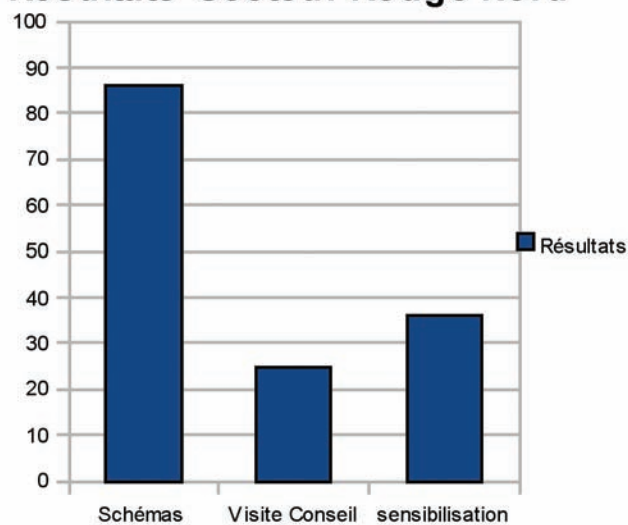


Figure 11 Résultats dans le secteur Rouge Nord

SECTEUR ROUGE SUD

Municipalité de Lac des-Seize-Îles

Située dans les Laurentides, à environ 20 minutes au nord-ouest de Saint-Sauveur, la municipalité de Lac-des-Seize-Îles s'étend sur un territoire de 8 km² englobant principalement le lac des Seize-Îles et le nord du lac Laurel. Comptant 156 résidents permanents, sa population grimpe jusqu'à 800 habitants en saison estivale.



Portrait

Lac-des-Seize-Îles : D'une longueur de 5 kilomètres et d'une superficie de 365 hectares, le lac des Seize-Îles compte 195 riverains et une association de lac. Il présente un cas particulier, car la majorité des propriétés sont seulement accessibles par voie d'eau. Presque toutes les propriétés ont un abri à bateau situé devant leur rive, ce qui signifie un accès de plus dans la bande riveraine. Aussi, beaucoup de constructions sont situées très près du littoral, ce qui rend la bande riveraine parfois inexistante. Une distribution d'arbres avait déjà été effectuée par l'association.

Lac Laurel : Avec une superficie de 66 hectares et comptant 95 riverains, ce lac est situé sur le territoire de 2 municipalités, soit Lac-des-Seize-Îles et Wentworth-Nord. Les rives y sont en grande partie dégradées. Comme le travail sur ce lac se faisait seulement au niveau de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles, seulement une partie des riverains a pu bénéficier du service d'aménagement.

Lac Grand Héron : Il s'agit d'un petit lac se déversant dans le lac des Seize-Îles et comptant seulement quelques propriétés. Une visite des aménagistes y a été effectuée suite à la demande d'une riveraine.

Réglementation en vigueur et attentes de la municipalité

Adopté en 2007, le règlement municipal exige une bande riveraine de dix (10) mètres de profondeur à partir de la ligne des hautes eaux, et de quinze (15) mètres de profondeur si le terrain présente une pente de plus de 30 %. Il est permis d'entretenir la végétation sur une bande de deux (2) mètres contiguë à un bâtiment. Cette réglementation se réfère à la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Dans le cas particulier du lac des Seize-Îles, l'accès à l'abri à bateau n'est pas inclus dans l'accès réglementaire au lac d'une largeur de cinq (5) mètres.

La municipalité travaille avec la liste de végétaux de la FIHOQ (Annexe 6).

Une stagiaire travaillant principalement sur l'application de la réglementation relative aux bandes riveraines doit effectuer la visite systématique de toutes les propriétés du lac durant l'été et répertorier les rives dégradées.

Stratégie d'information et communications

Le projet d'aménagement de bandes riveraines a été présenté lors d'une journée de l'environnement qui a eu lieu à Lac-des-Seize-Îles le 10 juillet 2010. Une trentaine de personnes étaient présentes, et parmi celles-ci, une dizaine de riverains ont manifesté leur intérêt pour bénéficier d'une visite des aménagistes sur leur propriété. Cette journée a donc joué un rôle majeur dans la stratégie d'information du projet.

Lac-des-Seize-Îles : Un envoi courriel aux membres de l'association des riverains a été fait ainsi qu'une distribution partielle des lettres étant donné la difficulté d'accéder aux différentes propriétés du lac.

Lac Laurel : La distribution systématique des lettres a été faite à toutes les propriétés de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles situées sur le lac Laurel.



Les aménagistes ont pu avoir accès à une ligne téléphonique ainsi qu'à internet dans les bureaux de la municipalité lorsque ceux-ci étaient ouverts, soit du lundi au vendredi. Le réseau du téléphone cellulaire n'entrant pas dans ce secteur, les aménagistes ne possédaient aucun moyen de communication lors des fins de semaine, ce qui a considérablement nui aux prises de rendez-vous.

Résultats

L'équipe d'aménagistes y était présente du 16 au 29 juillet 2010, soit pour une durée de deux semaines et leur temps était partagé également entre les deux municipalités.

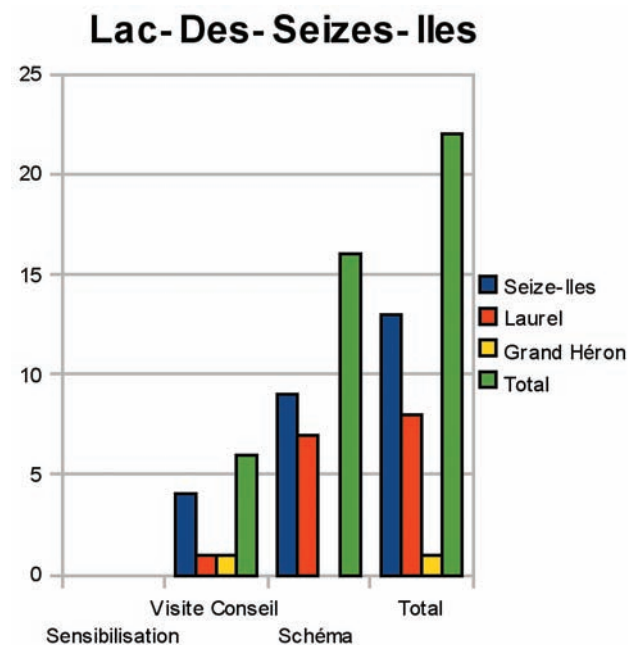


Figure 12 Résultat du secteur de Lac-des-Seize-Iles

Analyse des résultats: Les lacs des Seize-Îles et Laurel avaient été ciblés et la réponse a été en général positive. Au total, 16 schémas y ont été réalisés ainsi que 5 visites conseil et ce, pendant une courte période d'intervention.

Problématiques rencontrées

Dû aux nombreuses embarcations et à une grande circulation sur le lac, on constate un problème d'érosion important sur la majorité des terrains riverains. Plusieurs riverains ont dû ériger des murets ou enrochements pour réduire l'érosion de leurs berges. Évidemment, la plantation d'espèces végétales résistantes sur la ligne des hautes eaux constitue une solution intéressante.



Observations environnementales

Les rives du lac présentent presque toutes une pente assez forte, soit de plus de 30 %. Comme la plupart des constructions sont situées assez près du lac, elles se trouvent souvent dans la bande riveraine. Aussi, la majorité des résidences étant accessible seulement par voie d'eau, elles possèdent toutes un abri à bateau, situé dans le littoral, pour lequel un accès est nécessaire. Ces conditions réduisent considérablement la bande riveraine, en la rendant parfois presque inexistante.

Appréciation globale

- La municipalité était satisfaite du travail effectué, compte tenu du court laps de temps alloué au secteur. Avec le travail de la stagiaire, un inventaire permettra d'identifier les propriétés sur lesquelles il faudrait se concentrer dans le cas d'un renouvellement du projet dans ce secteur.
- L'association de lac des Seize-Îles était aussi satisfaite du projet global, qui donnait suite aux efforts déjà effectués pour le reboisement des rives.
- Les aménagistes ont apprécié la collaboration avec la municipalité, autant que la réponse et le contact avec les riverains.

Recommandations

Pour les endroits où il est possible de freiner l'érosion par la végétation, il faudrait planter des espèces résistantes à de telles conditions (tels que le myrique baumier et l'aulne rugueux) dans un espacement moindre que l'espacement habituel. Pour les endroits où la problématique est trop grande, l'idéal serait de faire appel à des firmes de génie conseil spécialisées dans ce domaine (pour des solutions telles que : muret, enrochement, géotextile, etc.)

Évaluation du travail restant à effectuer

Suite à l'inventaire des rives dégradées qui sera réalisé par la stagiaire de la municipalité, il sera facile de cibler les propriétés à contacter pour leur offrir un service de renaturalisation de leur bande riveraine. Il serait évidemment préférable que ce service soit proposé avant la mise en place d'une démarche répressive de la part de la municipalité.

Municipalité de Wentworth-Nord

Située au cœur des Laurentides, la municipalité de Wentworth-Nord, totalisant 89 km², comprend 3 villages, soit Laurel, Monfort et Saint-Michel. On y compte 1439 habitants, plus de 100 lacs ainsi que de nombreuses forêts.

Portrait

Lac Notre-Dame : D'une superficie de 65 hectares, les bateaux à moteur y sont interdits. Les bandes riveraines y sont principalement forestières. Dans une liste exhaustive de l'état des rives du lac réalisée par



la MRC, 11 propriétés sont considérées dégradées, cinq ornementales, alors que le reste est naturel ou en voie de revégétalisation.

Réglementation en vigueur et attentes de la municipalité

La municipalité impose une bande riveraine d'un minimum de dix (10) mètres à partir de la ligne des hautes eaux lorsque la pente est inférieure à 30 % et d'un minimum de quinze (15) mètres lorsque la pente est supérieure à 30 %. « L'entretien de la végétation (...) est permis sur une bande de deux (2) mètres contiguë à une construction ou un bâtiment (...) ». Cette réglementation se réfère à la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

« Lorsque la rive n'est pas occupée par de la végétation à l'état naturel, des mesures doivent être prises afin de la renaturaliser dans un délai de vingt-quatre (24) mois avec des végétaux indigènes (incluant les herbacées, des arbustes et des arbres) et ce, sur une bande minimale de cinq (5) mètres en bordure du lac ou du cours d'eau, mesurée à partir de la ligne des hautes eaux ». Cette réglementation, en vigueur depuis maintenant 2 ans, exige donc que les riverains revégétalisent maintenant sur les 5 premiers mètres de la bande riveraine.

La municipalité s'attend donc à ce que nous réalisons des schémas d'aménagement pour ces propriétés dont les rives sont qualifiées de dégradées ou ornementales.

La municipalité travaille avec la liste de végétaux de la FIHOQ (Annexe 6), qu'elle a intégrée dans le règlement municipal.

Il est intéressant de noter que la municipalité avait assigné une stagiaire au dossier des bandes riveraines, avec qui nous avons pu collaborer sur le terrain. Celle-ci a donc participé à deux visites chez des propriétaires avec les aménagistes, ce qui allait lui permettre de donner suite à ce projet sur d'autres lacs de la municipalité. Une formule semblable de réalisation de schémas d'aménagement et de conseils variés pour les rives devait donc se poursuivre pour la durée de l'été dans l'ensemble de la municipalité.

La municipalité a participé au programme PAPA l'an dernier visant à inventorier les installations sanitaires en bordure du lac et évaluer leur degré d'impact sur l'environnement, puis, par la suite, élaborer un plan pour corriger les installations déficientes.

Stratégie d'information et communications

La distribution des lettres a été faite systématiquement à toutes les propriétés du lac. Grâce à l'association de riverains du lac, l'invitation a été publiée sur leur site web au tout début de la période de 2 semaines où l'équipe était présente sur le territoire, puis relancée une semaine plus tard, ce qui a eu pour effet d'accroître considérablement la demande de la part des riverains.

Les aménagistes ont pu avoir accès à une ligne téléphonique ainsi qu'à internet dans les bureaux de la municipalité lorsque ceux-ci étaient ouverts, soit du lundi au vendredi. Le réseau du téléphone cellulaire n'entrant pas dans ce secteur, les aménagistes ne possédaient aucun moyen de communication lors des fins de semaine, ce qui a considérablement nui aux prises de rendez-vous.



Résultats

L'équipe d'aménagistes y était présente du 16 au 29 juillet 2010, soit pour une durée de 2 semaines et leur temps était partagé également entre les 2 municipalités.

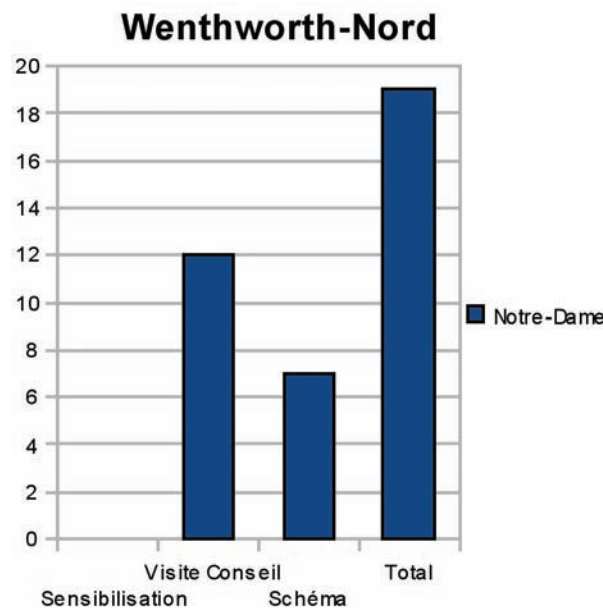


Figure 13 Résultat pour le secteur de Wentworth-Nord

Analyse des résultats: 7 schémas d'aménagement ont été réalisés au lac Notre-Dame et 12 visites conseil. La majorité des rives autour du lac était conforme, soit complètement naturelle ou en voie de revégétalisation. Une quinzaine de propriétés avait été ciblée comme prioritaire dans une liste exhaustive réalisée par la MRC, mais ces riverains n'ont pas contacté les aménagistes pour bénéficier des services.

Problématiques rencontrées

On remarque la présence de castors, ce qui nuit sensiblement à la plantation d'arbres. En effet, ceux-ci semblent apprécier particulièrement les saules nouvellement plantés.

Observations environnementales

Les rives du lac Notre-Dame sont presque toutes forestières. On peut y compter quelques bandes riveraines dégradées, mais elles représentent une faible proportion par rapport à l'ensemble du lac.

Appréciation globale

- La municipalité était satisfaite du nombre de propriétaires contactés.
- L'association des riverains a apprécié le passage des aménagistes, qui renforçait le travail qu'ils avaient déjà effectué sur le territoire.



Recommandations

Une distribution ciblée par la municipalité des propriétés présentant des rives dégradées ou ornementales permettrait de présenter le projet d'aménagement des bandes riveraines de l'OBV comme une solution avantageuse pour les riverains et pourrait s'inscrire comme solution avant la mise en place de mesures répressives.

Pour améliorer les chances de renaturalisation, il est important de planter des espèces végétales ignorées par les castors, ou encore de protéger le tronc de ces espèces avec du grillage.

Évaluation du travail restant à effectuer

Le travail de la stagiaire portant sur une visite systématique des propriétés désignées prioritaires devait se poursuivre durant l'été. Lors de ces visites, un premier contact pourrait être fait pour identifier les riverains intéressés à bénéficier du projet en 2011, advenant qu'il y ait un renouvellement du projet sur ce territoire. Il serait donc intéressant d'avoir un suivi des contacts réalisés pour ensuite évaluer le travail qu'il restera à effectuer après la visite du stagiaire municipal.

Résultats du secteur

Les résultats démontrent un bon taux de participation de la part des riverains. 23 schémas et 18 visites conseil ont été effectués, ce qui totalise 41 riverains ayant pu profiter des services de l'équipe d'aménagistes. Considérant que l'équipe d'aménagistes a pu répondre à la totalité de la demande dans ce secteur, les résultats sont satisfaisants.

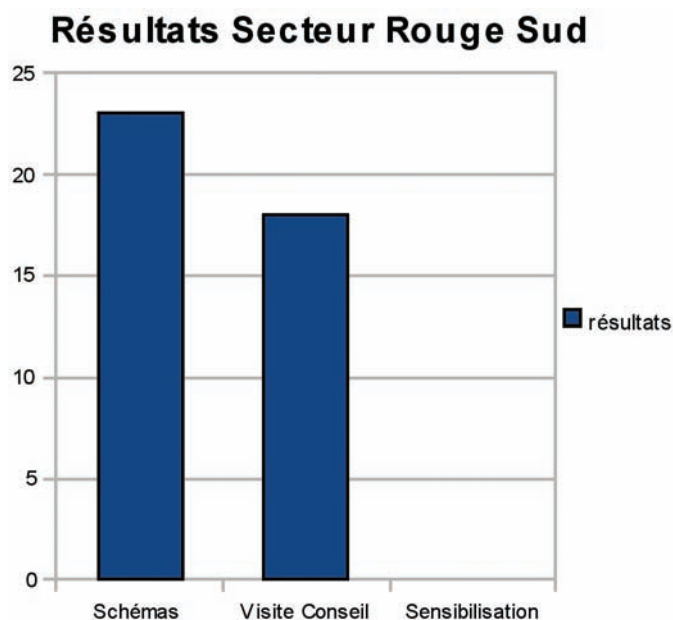


Figure 14 résultats secteur Rouge Sud



SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

La demande globale au niveau des visites a pu être satisfaite dans l'ensemble (à quelques exceptions près), mais les aménagistes auraient eu la capacité de réaliser plus de visites. Ainsi, le facteur limitant fut le niveau de la demande dans certains secteurs. La mise en place de stratégies de communication efficaces et d'un travail de sensibilisation préalables constituent des éléments clef du succès de ce projet. Dès que les riverains sont sensibilisés et informés de la réglementation et de l'importance de la bande riveraine, les premiers contacts avec les aménagistes sont grandement facilités et le temps alloué à l'intervention devient très efficace. Dans ce contexte, les partenariats déployés avec les acteurs locaux, telles les associations et municipalités, constituent le fer de lance des interventions de l'OBV. Finalement, l'alliance entre la sensibilisation et les concrétisations au cœur de ce projet permet d'assurer l'efficacité des efforts déployés dans le maintien de la pérennité de cette richesse commune qu'est l'eau.

Tableau 2 Synthèse des résultats

Secteurs	Schémas réalisés	Visites conseil	Sensibilisation	Total
Petite Nation Saumon	39	13	16	68
Rouge Nord	86	25	36	147
Rouge Sud	23	18	0	41
Total	148	56	52	256

Tableau 3 Synthèse des documents distribués

Documents de sensibilisation (voir annexe 5)	Nombre
Je protège mon héritage...végétalise ma bande riveraine!	235
Bande riveraine au travail	40
L'installation septique?	142
Et puis, votre puits?	50
Vos lacs et cours d'eau	60
Quand la dermatite du baigneur apparaît...	20
Guide d'identification des fleurs d'eau de cyanobactéries	73
Nombre total de copies distribuées	620



CONCLUSION

Face à une dégradation visible de la santé de nos plans d'eau, une grande collaboration de tous les acteurs du milieu est requise. Le projet d'aménagement des bandes riveraines s'inscrit dans un ensemble de moyens mis en œuvre dans le but d'améliorer la qualité des eaux de nos lacs et rivières. Si la participation active des riverains est essentielle, la collaboration des municipalités, MRC, associations et organismes l'est tout autant. Un tel projet contribue à une amélioration globale de l'environnement immédiat tout en embellissant les rives des plans d'eau. En somme, grâce à certaines initiatives tel ce Projet d'aménagement des bandes riveraines de l'OBV RPNS propulsé par l'implication de multiple acteurs du territoire, il est possible de croire que ces efforts conjoints auront des conséquences positives et visibles d'ici quelques années. Si chaque geste compte, chacun des plants mis en terre sur les bandes riveraines du territoire constituera un petit pas vers l'avant, dans la longue marche de la mise en valeur et du développement durable du territoire.



ANNEXE 1 FICHE DE VISITES

Fiche d'identification des terrains riverains

Observateur (s) : Équipe I : Date :

Nom du lac : Téléphone :

Nom du propriétaire :

Adresse :

Type de résident : Saisonnier Permanent

TYPE D'AMENAGEMENT DE LA BANDE RIVERAINE (% DE RECOUVREMENT)

- Rive naturelle : commence à laisser pousser, mais beaucoup de gazon
- Rive dégradée : forte pente gazonnée
- Rive ornementale :

RECENSEMENT DES STRUCTURES EN BORDURE DE LAC

Structure	Existence	Commentaires
Enrochement		
Muret de pierre		
Muret de bois		
Muret de ciment		
Quai		
Abri à bateau		
Patio		
Cabanon		
Descente d'embarcation	X	
Plage	X	
Accès au lac	X	
Chalet		
Autre(s)	X	Pente .>30

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES DU TERRAIN

Type de sol : Sableux Argileux Organique Limoneux Autre

Ensoleillement : Plein soleil Soleil-Ombre Ombre

Acidité : Inconnu

% de terrain boisé : 10 %

FOSSÉ SEPTIQUE

Dernière visite Refaite en 1994

Inspection par la municipalité

.....
















ANNEXE 2 LISTE DE RECOMMANDATIONS

Recommandations pour l'aménagement de la bande riveraine

Adresse civile

Date de la visite

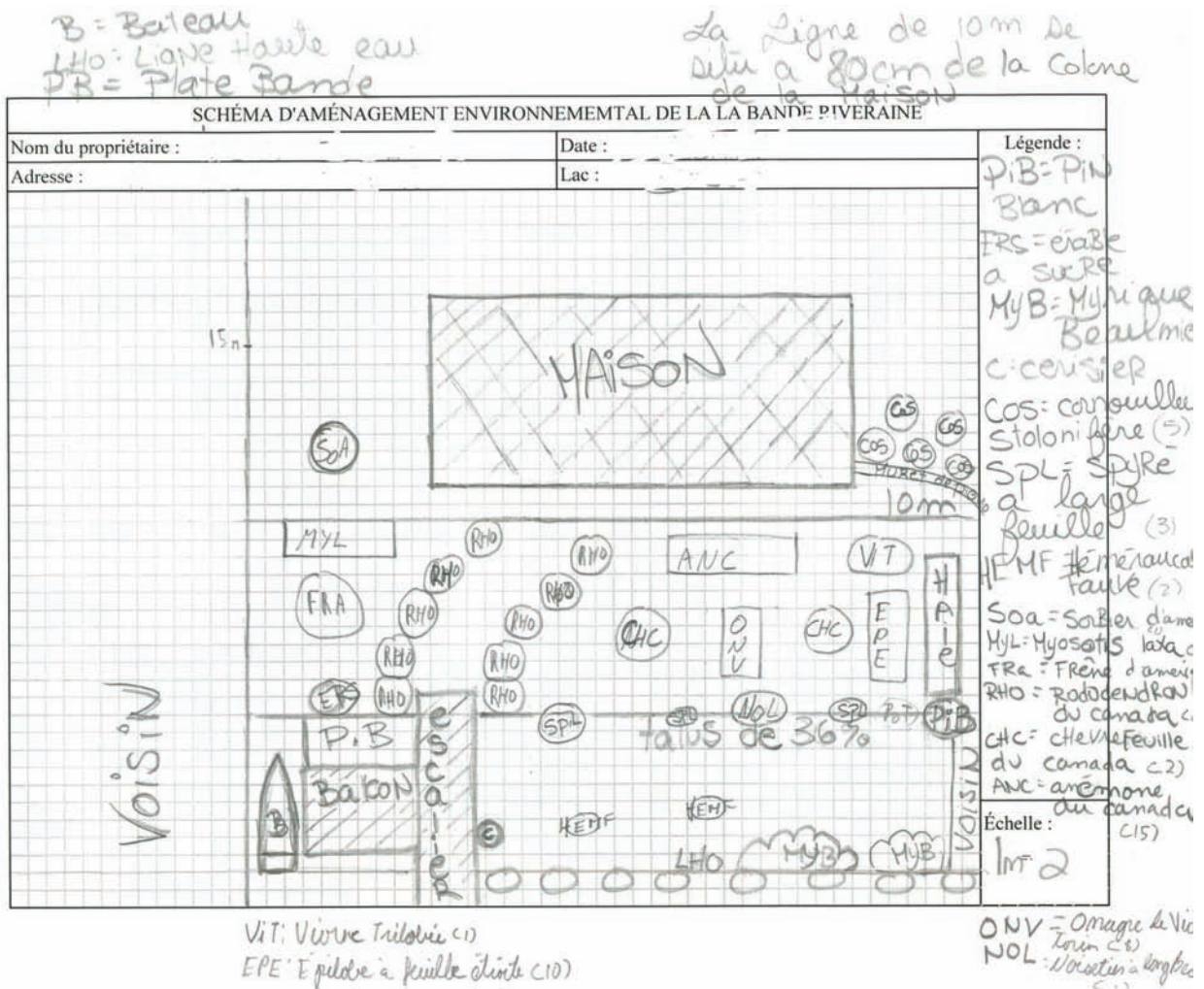
-  Laisser pousser la végétation naturelle de la bande riveraine (cessez de tondre le gazon) sur une distance minimale de ____ mètres à partir de la limite des hautes eaux
-  Renaturaliser la bande riveraine par la plantation (plantation en quinconce) d'arbustes indigènes adaptés aux milieux riverains, sur une distance minimale de 5 mètres à partir de la limite des hautes eaux.
-  Renaturaliser le premier mètre de la bande riveraine (bas de talus) à l'aide du Myrique baumier, un arbuste robuste excellent pour stabiliser les bas de pentes et résistant aux glaces et aux inondations périodiques.
-  Renaturaliser et stabiliser les pentes de la bande riveraine à l'aide d'arbustes indigènes adaptés aux rives et aux pentes.
-  Renaturaliser les murets ou enrochements à l'aide de végétaux (comme la Vigne vierge, Vigne de rivage) pouvant recouvrir et stabiliser ces aménagements artificiels.
-  Planter des arbres indigènes adaptés aux milieux riverains.
-  Revégétaliser les sols mis à nu avec des semences afin de prévenir l'érosion.
-  Aménager l'accès au lac de biais (en angle) par rapport au lac.
-  Aménager l'accès au lac sur une largeur maximale de 5 mètres.
-  Aménager les sentiers de façon à ce qu'ils soient sinueux.
-  Éloigner le plus possible de la bande riveraine les aires de feux car les cendres agissent comme fertilisant sur le lac.
-  Placer les jardins et les aménagements ornementaux loin du lac.
-  Éviter l'utilisation des fertilisants chimiques ou naturels (comme le compost) ainsi que des pesticides.

Commentaires

- Planter des végétaux indigènes et non ornementaux, car ils sont plus résistants et mieux adaptés.
- La plantation d'arbustes permet l'établissement des plantes choisies, embellit votre aménagement et empêche certaines espèces indésirables de s'établir.
- Si possible, éloigner les activités et surfaces artificielles hors de la bande riveraine de 10 mètres.



ANNEXE 3 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT TYPE





ANNEXE 4 LETTRE PRÉSENTÉE AUX RIVERAINS (français)



Duhamel, le 6 juillet 2010,

Objet : Projet d'aménagement des bandes riveraines

Aux associations de lacs et aux riverains,

Pour une première année, l'aménagement des bandes riveraines visant à lutter contre la prolifération des cyanobactéries (algues bleu-vert) sera mis en place dans les bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon. Ce plan d'action est rendu possible grâce au financement du Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), au Plan d'action économique du gouvernement du Canada, à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, au Pacte rural de la MRC Papineau, à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, à la Caisse populaire Desjardins de la Petite-Nation, à l'Auberge jeunesse de la Petite-Nation, au Camp Rivière-Rouge, à l'appui de votre municipalité et association de lac ainsi qu'aux efforts de l'OBV des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS).

Pour cette première année, le plan d'action mettra l'accent sur la réalisation d'activités concrètes au niveau des bandes riveraines des lacs jugés prioritaires par le MDDEP. Ainsi, du **16 au 29 juillet**, nos aménagistes seront au cœur de votre municipalité afin d'offrir un service de visites personnalisées dans le but de conseiller et sensibiliser les riverains sur la renaturalisation des bandes riveraines. Cela dit, nos aménagistes réaliseront avec vous un schéma d'aménagement sommaire adapté aux réalités de votre propriété et vous permettant de vous conformer à la réglementation de votre municipalité. Finalement, nous serons disposés à répondre à vos questions et à vous référer à d'autres ressources dans le cas de problématiques particulières.

Nous comptons beaucoup sur votre collaboration et participation dans ce projet qui aura un impact positif direct sur la qualité de l'eau de nos rivières et de nos lacs. Par conséquent, votre implication dans ce projet jouera un rôle déterminant au niveau de l'héritage naturel que vous laisserez aux générations futures. Si vous êtes intéressés à bénéficier de ces services offerts gratuitement grâce à la collaboration de nos partenaires financiers, n'hésitez pas à nous contacter idéalement par courriel (aménagiste@rpns.ca) ou par téléphone (819-428-2420). Appelez-nous dès maintenant afin de réserver l'une de nos plages horaires dont la disponibilité est limitée.

Nous vous remercions sincèrement pour votre collaboration.

David Duchesne
Directeur général de l'OBV RPNS

Luc Lamond
Maire de Lac des Seize-Îles



ANNEXE 4 LETTRE PRÉSENTÉE AUX RIVERAINS (anglais)



Duhamel, July 6 2010,

Subject : Riparian Zone Restoration Project

To Lake Associations and Waterfront Residents,

Beginning this year, the implementation of riparian zone restoration in the watersheds of the rivers Rouge, Petite Nation, and Saumon will serve to fight against the proliferation of cyanobacteria (blue-green algae). This action plan is made possible due to financing from the Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) Quebec, the Government of Canada's Economic Action Plan, the Conférence régionale des élus de l'Outaouais, the Pacte rural of the MRC Papineau, the Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, the Caisse populaire Desjardins de la Petite-Nation, the Auberge jeunesse de la Petite-Nation, the Camp Rivière-Rouge and through the support of your municipality and lake association as well as the efforts of the OBV des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS).

In this first year, the action plan will place emphasis on the completion of concrete activities on the riparian zones of the lakes deemed of the highest priority by the ministry (MDDEP). As well, from **July 16th to the 29th**, our restoration practitioners will be present in your municipality, offering personalized visits, with the goal of advising and increasing awareness concerning the re-naturalization of riparian zones. That being said, our restoration practitioners will complete a restoration plan summary with you that is adapted to the realities of your property and which will allow you to conform with municipal regulations. Finally, we will be available to answer any of your questions and to refer you to other resources in the case of specific problems.

We are counting on your collaboration and participation in this project which will have direct positive impacts on the water quality of our rivers and lakes. Consequently, your involvement in this project will play a vital role in the natural heritage which you will preserve for future generations. If you are interested in benefiting from these services, offered at no charge thanks to our financial partners, please contact us by email (amenagiste@rpns.ca), or if email is not possible, by telephone (**819-428-2420**). Contact us as soon as possible to reserve a time slot as there is limited availability.

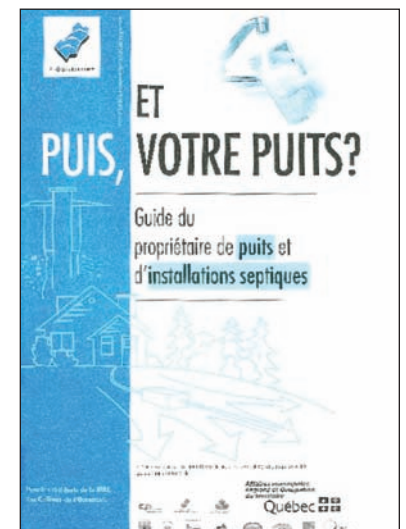
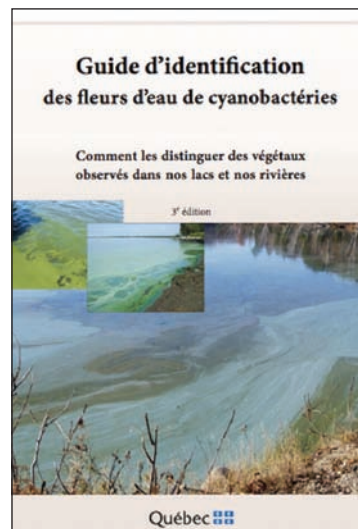
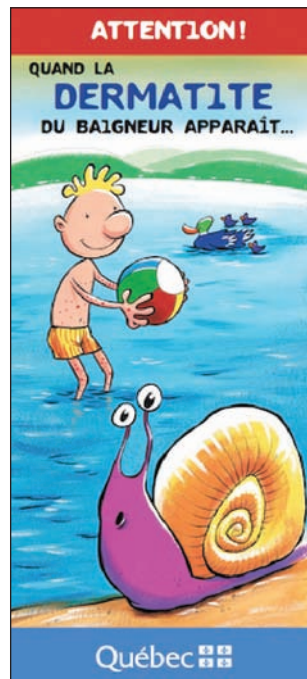
We sincerely thank you for your collaboration.

David Duchesne
Directeur général de l'OBV RPNS

Luc Lamond
Maire de Lac des Seize-Îles



ANNEXE 5 PRINCIPAUX DOCUMENTS DE SENSIBILISATION





ANNEXE 6 CAPSULE D'INFORMATION ÉMISE DANS LES JOURNAUX LOCAUX



LA BANDE RIVERAINE, UN FILTRE NATUREL AUX RÔLES MULTIPLES

À chaque année au Québec, nos plans d'eau connaissent des problématiques de prolifération de cyanobactéries, communément appelées «algues bleu-vert». Ce phénomène est principalement causé par d'importants apports en phosphore qui favorisent la croissance rapide des cyanobactéries. La réduction des apports en phosphore vers les plans d'eau contribue à limiter le développement de ces algues bleu-vert et par conséquent, favorise le maintien de la qualité de l'eau. Il est démontré que le déboisement des rives, les installations septiques non conformes, les aménagements artificiels et les engrais constituent les principaux facteurs de dégradation et de vieillissement prématuré de nos lacs.

QU'EST-CE QU'UNE BANDE RIVERAINE ?

La bande riveraine est la zone de végétation qui entoure les lacs et leurs tributaires. D'une part, elle abrite une grande biodiversité et d'autre part, elle filtre les eaux de ruissellement afin de réduire les apports en nutriments et sédiments vers le plan d'eau (phosphore, azote, pesticides, bactéries, etc.). Certains de ces nutriments et sédiments peuvent

affecter la composition de l'eau et ainsi altérer son goût, son odeur ou sa couleur. Dans certains cas, ces altérations de la qualité de l'eau peuvent se traduire par une eau impropre à la consommation ou par la perte d'habitats importants pour la faune aquatique. En somme, la bande riveraine constitue la dernière barrière naturelle de protection des plans d'eau.



SAVIEZ-VOUS QUE ?

- ◆ Une bande riveraine en santé retient jusqu'à 48% de l'eau de ruissellement et absorbe jusqu'à 86% des charges en phosphore.
- ◆ La présence d'algues bleu-vert influence négativement le potentiel récréo-touristique d'un lac ainsi que la valeur immobilière des résidences situées en périphérie du plan d'eau affecté.
- ◆ Les bandes riveraines du Québec abritent quelques 271 espèces de mammifères, d'oiseaux, d'amphibiens et de reptiles.
- ◆ La grande majorité des municipalités du Québec applique une réglementation visant à renaturaliser les bandes riveraines et ainsi protéger les plans d'eau.



PAR VOS ACTIONS CONCRÈTES, VOUS AVEZ LE POUVOIR DE FAIRE PARTIE DE LA SOLUTION !

- ◆ Laissez la nature suivre son cours! Cessez la tonte de gazon sur une bande riveraine de 10 à 15 m à partir de la ligne naturelle des hautes eaux.
- ◆ Préservez votre bande riveraine et plantez des herbacées, arbustes et arbres indigènes adaptés au milieu riverain.
- ◆ Évitez l'utilisation d'engrais, de fertilisants, d'herbicides et de pesticides.
- ◆ Faites vidanger et faites inspecter votre installation septique afin de vous assurer qu'elle soit conforme aux normes.

L'ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES ROUGE, PETITE NATION ET SAUMON ENTRE EN ACTION!

Dans le cadre de son premier plan d'intervention, l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon a mis sur pied le Projet d'aménagement des bandes riveraines afin de lutter contre la prolifération des cyanobactéries. Ce projet visait à sensibiliser et conseiller les riverains sur la renaturalisation de leur bande riveraine. Ainsi, lors de ce premier été 2010, plus de 250 visites personnalisées ont permis de sensibiliser les riverains sur l'importance de leur bande riveraine. Lors de ces visites, les aménagistes de l'OBV RPNS ont réalisé quelques 150 schémas d'aménagement afin d'aider les citoyens à prendre en main leur bande riveraine. En somme, grâce à la contribution des multiples partenaires de l'OBV RPNS, ce projet a été rendu possible et ces quelques réalisations concrètes seront garantes d'un avenir prometteur pour cette richesse commune qu'est l'eau.

